

revue du mois, numéro 284, montréal, août 1964, prix 50¢

RELATIONS

LE MONDIALISME

La religion des Canadiens français

Pilules ou maîtrise de soi?

L'A. P. I. et le Code du travail. —
La vocation éternelle de la femme.
— L'autonomie provinciale dans le
mouvement syndical canadien. — Le
Conseil supérieur du travail et la Loi
de la convention collective.

SOMMAIRE

août 1964

Éditorial 221
L'A. P. I. et le Code du Travail.

Articles

LE MONDIALISME Raymond Bourgault 222
PILULES OU MAÎTRISE DE SOI? Joseph d'Anjou 225
L'AUTONOMIE PROVINCIALE DANS LE MOUVEMENT SYNDICAL
CANADIEN Gérard Hébert 228
LA VOCATION ÉTERNELLE DE LA FEMME Marcel Marcotte 230
QUELLE EST LA RELIGION DES CANADIENS
FRANÇAIS? Richard Arès 233
LETTRE DE PARIS Luigi d'Apollonia 236
LES RAISONS DU QUÉBEC AU
NOUVEAU-QUÉBEC Michel Brochu 238

Chroniques

Au service du français:
Souhaits sans illusion. J. d'Anjou 239

Commentaire: *Le Conseil supérieur du travail et la Loi
de la convention collective* Gérard Hébert 240

Au fil du mois 242
*Paroisse et chant sacré. — Krouchtchev au Danemark. —
Une revue centenaire. — De l'Action catholique à
l'Action des catholiques?*

Les livres 244

Ouvrages reçus 248

RELATIONS

REVUE DU MOIS

publiée par un groupe de Pères de la Compagnie de Jésus

Directeur : Richard ARÈS.

Rédacteurs : Luigi D'APOLLONIA, Jacques COUSINEAU,
Irénée DESROCHERS, Gérard HÉBERT.

Collaborateurs : Joseph D'ANJOU, Georges-Henri D'AUTEUIL,
Émile BOUVIER, Joseph LEDIT, André VACHON.

Secrétaire de la rédaction : Georges ROBITAILLE.

Tirage : Clarence DONTIGNY.

Représentant pour abonnements : Jean-Robert GENDRON.

Rédaction et abonnements:

8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal-11.

Publicité: Même adresse.



Relations est une publication des Éditions Bellarmin,
8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal-11. Télé-
phone: 387-2541. Prix de l'abonnement: \$5 par année.
Le numéro: \$0.50. *Relations* est membre de l'*Audit
Bureau of Circulations*. Ses articles sont répertoriés dans le
Canadian Periodical Index, publication de l'Association cana-
dienne des Bibliothèques.

Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et
l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication.

*Aussi indispensable
qu'un bréviaire...*

LE CANADA ECCLÉSIASTIQUE 1964

(soixante-dix-huitième année)

l'annuaire le plus complet sur le marché

Tous les renseignements sur le clergé sont réunis en
un seul volume facile à consulter :
Tous les diocèses et archidiocèses du Canada
Toutes les communautés religieuses (hommes et femmes)
Toutes les publications qui intéressent le clergé
Un guide d'achat complet
L'index du clergé canadien
L'index des paroisses et dessertes

publié par la plus grande maison d'édition du Québec

LIBRAIRIE BEAUCHEMIN LIMITÉE

450, avenue Beaumont, Montréal-15 — Tél. 273-5181

Prix : \$9.00



Editorial

L'A. P. I. et le Code du travail

APRÈS les démonstrations spectaculaires par lesquelles les centrales syndicales ont manifesté leur opposition au projet de Code du travail, l'Association professionnelle des industriels à son tour s'est déclarée insatisfaite, insatisfaite de la dernière version du bill 54. Son mémoire, dans certaines de ses parties, prend une attitude défensive, assez attendue dans un document d'origine patronale. Heureusement il va au delà et il souligne divers aspects de grande importance.

Il insiste sur la nécessité d'un Code unifié: le bill 54, dit-il, doit inclure les articles ayant trait à la fonction publique et il ne peut ignorer la Loi de la convention collective. On ne saurait avoir de relations ouvrières harmonieuses s'il est possible à certaines parties, faute de coordination suffisante dans la loi, d'utiliser une loi contre l'autre, ou le secteur public de l'économie contre le secteur privé.

Également justifiée est la préoccupation que manifeste le mémoire par rapport à la nature de l'entreprise et à son bon fonctionnement. C'est dans l'entreprise que les salariés exercent leur activité, c'est l'entreprise qui crée les biens économiques dont la vente assurera un revenu à tous ceux qui participent à sa vie. Le Code du travail doit donc se référer à un statut net et précis de l'entreprise, bien que celui-ci puisse être établi dans d'autres lois. Les exemples, cependant, sur lesquels insiste le mémoire ne nous semblent pas les mieux choisis: la définition de l'unité de négociation nous paraît plus importante que certaines restrictions possibles au droit de grève.

La principale recommandation du mémoire propose la remise à plus tard des discussions relatives au bill 54, à cause de l'atmosphère qui les caractérise. L'attitude des parties, estime l'A. P. I., a plus d'importance que tel ou tel texte de loi. Il lui paraît essentiel qu'associa-

tions patronales et syndicales s'entendent sur certains objectifs économiques et sociaux, faute de quoi nous n'aurons que marchandage. Pour cette raison, elle croit que les syndicats et le patronat auraient dû relever le gouvernement de ses engagements vis-à-vis du Code du travail jusqu'à ce que les parties se soient substantiellement entendues et que le texte d'un Code complet ait pu être élaboré.

Dans les circonstances présentes, un tel souhait est-il réalisable? Le gouvernement s'est tellement engagé qu'il lui serait probablement difficile de reculer maintenant.

En longue période, peut-on croire qu'il soit possible d'atteindre au degré de collaboration patronale-ouvrière que souhaite l'A. P. I., non seulement dans l'intérêt des employeurs, mais aussi dans celui des salariés, des syndicats et de la société en général? Des expériences tentées ailleurs ont donné d'excellents résultats. Pour nous limiter au Canada, en Nouvelle-Écosse, patronat et syndicats se sont entendus, il y a deux ans, pour ne soumettre au gouvernement, sur les questions ouvrières, que des recommandations conjointes; jusqu'ici ils ont tenu parole et semblent satisfaits de leurs efforts de rapprochement puisqu'ils ont décidé de les poursuivre. Le Manitoba vient d'engager une initiative semblable. Sur un plan plus restreint du point de vue industriel mais plus vaste géographiquement, l'Association canadienne de la construction et un cartel des unions internationales du bâtiment ont présenté à divers gouvernements quelques mémoires conjoints; ils se proposent de continuer ainsi tant qu'ils le pourront. Le Québec voudra-t-il, lui aussi, tenter l'aventure, lui qui fut le seul, il y a déjà vingt ans, à créer un Conseil supérieur du travail, dont il espérait des fruits analogues?

Le mémoire de l'A. P. I. invite à une réorientation des relations patronales-ouvrières. L'idéal qu'il propose réclame deux conditions: sincérité et réalisme de part et d'autre.

LE MONDIALISME

Raymond BOURGAULT, S. J.

PLUTÔT qu'au schéma *Dépendance-Indépendance-Interdépendance* que certains affectionnent, nous avons eu recours, pour tenter de voir clair dans notre situation politique, à la triade *Nationalisme-Biculturalisme-Mondialisme*. La raison de ce choix est que l'interdépendance n'est pas le dernier terme d'une série temporelle conditionnée où la position du troisième terme suppose celle des deux premiers, mais, d'entrée de jeu, c'est un des trois éléments, se conditionnant les uns les autres, d'une structure déjà toute donnée au point de départ. C'est toujours à l'intérieur d'une interdépendance d'un certain type que les nations s'efforcent d'acquiescer plus d'autonomie et d'être moins à la merci de décisions étrangères; inversement, cette progressive libération et automatisation modifie le type d'interdépendance antérieur. La structure demeure, et aussi les relations entre les termes fondamentaux, seules les quantités changent: il y a plus ou moins de dépendance, d'indépendance et d'interdépendance. Un peuple anciennement colonisé ne devient indépendant que pour dépendre d'un gouvernement nationaliste ou internationaliste, lequel peut être un parti unique fort peu libéral. Qui dira que Cuba, l'Algérie ou le Congo sont aujourd'hui plus indépendants qu'autrefois? Ils ont changé d'allégeance; pour sûr, ils appartiennent à un autre type d'interdépendance, mais ils sont toujours dépendants et, à certains égards, ils le sont plus qu'auparavant. Quoi qu'il en soit des cas particuliers, il y a certainement des mouvements indépendantistes dont le plus net résultat est d'augmenter la dépendance réelle sous couvert d'une indépendance nominale et mythique. Mieux vaut donc recourir à une terminologie qui conserve la vérité de ce schéma mais la dépasse et la clarifie. Comme tous les mots en *isme* désignent des mouvements, on pourra dire à peu près ceci: le nationalisme est un mouvement de tension par lequel un peuple maintient un juste équilibre entre la dépendance et l'indépendance, le biculturalisme est un mouvement par lequel deux nations indépendantes consentent à dépendre l'une de l'autre, le mondialisme est un mouvement par lequel l'idéal de l'interdépendance de toutes les nations libres est concrètement poursuivi par un ou plusieurs des ensembles régionaux de nations.

C'est en fonction de ce dernier terme qu'il nous semble nécessaire de penser le problème de la Confédération canadienne. Le biculturalisme franco-anglais est une limitation volontaire et provisoire du culturalisme, mais on peut rêver d'un Canada, et partant d'un Québec, pluriculturaliste, d'une expérience historique dirigée et planifiée visant à faire de notre pays un mondialisme en miniature, un terrain d'essai de la mondialité. Au lieu de chercher à réduire les différences dans l'uniformité d'un seul genre de vie (*american way of life*) et d'une seule langue, on peut songer à intensifier les différences pour augmenter la probabilité des échanges. Le Canada est divisé en catholiques, protestants et incroyants, en Français, Anglais et Néo-Canadiens, en

spiritualistes, rationalistes et matérialistes. Les totalitarismes, — étatiques, laïcisants ou intégristes, — pensent pouvoir refaire l'unanimité par la violence en imposant d'autorité une seule vision et volition du monde, une seule culture, une seule langue. Mais on peut être sûr a priori qu'ils échoueront toujours à l'obtenir de cette façon. Elle sera l'œuvre d'une nouvelle conception de l'homme, d'une nouvelle manière d'envisager l'histoire et d'une nouvelle théorie de la communication, c'est-à-dire d'un pluralisme, d'un pluriculturalisme et d'un plurilinguisme. Ce sont les trois parties de cet article.

Pluralisme

Le pluralisme est l'attitude par laquelle on accepte la pluralité des visions et volitions du monde. Cette attitude demande non seulement une conscience plus avertie de la valeur des autres, mais d'abord une anthropologie adaptée à notre temps. La définition classique de l'homme comme animal raisonnable n'est plus tout à fait adéquate et ne correspond plus à toutes les données de notre expérience. Elle est faite du point de vue classificatoire de la biologie: il y a une espèce du genre animal dont la différence spécifique est la rationalité. Ce n'est pas faux, mais, comme le système de Newton par rapport à celui d'Einstein, c'est moins vrai qu'il ne convient désormais, parce que le contexte où figure cette définition n'est plus ce qu'il était. Quand les Anciens l'ont conçue, elle occupait une place fort restreinte au sein d'une vision du monde à la fois poétique et théologique où l'homme était plus fréquemment comparé aux dieux qu'aux animaux, et quand le monde antique commença de cesser de croire à ses mythes, le christianisme apparut qui relança la théologie et renchérit sur l'anthropologie grecque en définissant l'homme comme image du Dieu unique, créateur et sauveur. L'homme était donc toujours un être à trois niveaux: animal-raisonnable-divinisé ou divinisable. Mais le monde occidental ayant cessé d'être païen par le fait du christianisme, et d'être chrétien par le fait de l'athéisme, l'homme a été aux yeux de beaucoup décapité de la dimension supérieure de son être, et il se résigne mal à n'être qu'un animal raisonnable: il veut être plus ou moins. Il en est résulté une diversification des visions du monde, les uns restant spiritualistes, d'autres devenant rationalistes, d'autres enfin penchant pour une forme ou l'autre de matérialisme. Cet éventail de positions est un effet de l'histoire occidentale où les facteurs déterminants ont été successivement les clercs au Moyen Âge, l'intelligentsia à la Renaissance, le peuple depuis la Révolution française et surtout la Révolution russe.

Mais, malgré certaines apparences, chacun de ces systèmes est axé sur un au-delà de la raison universelle et abstraite, qu'on peut appeler l'esprit, la liberté, la personne, le cœur, l'existence, le Je. Même le marxisme, qui se donne

comme un matérialisme, ne se pense que comme dialectique et historique, c'est-à-dire comme œuvre de raison et de liberté, de libre conformité à la nécessité et au sens de l'histoire, et les marxistes récents s'intéressent pour elles-mêmes aux superstructures que les maîtres dédaignaient. Les existentialistes découvrent au bout de l'essence donnée (nature) ou pensée (raison) une existence librement voulue et inventée. La théologie protestante, à la suite de Karl Barth, prend ses distances vis-à-vis de toute théologie naturelle ou rationnelle pour établir plus nettement la spécificité et l'originalité de la foi. Bien des théologiens catholiques font leur la définition de Karl Rahner selon laquelle l'homme est un *Geist in der Welt*, un Esprit-dans-le-monde. Et certes il n'y a pas qu'une légère différence pour l'homme à se penser d'abord comme un être de la nature à quoi s'ajoutent la raison puis quelque chose de supra-rationnel, ou à se penser d'abord comme esprit ou liberté à qui la raison est donnée en partage avec d'autres pour dominer ensemble et correctement la nature, bref à définir l'homme à partir d'en bas ou à partir d'en haut. Dans le premier cas, on a le sentiment de pouvoir se passer de tout ce qui s'ajoute à la raison et même à la nature, tandis que dans le second on est davantage disposé à comprendre qu'il peut exister plusieurs façons d'être spirituels et libres et qu'en toute hypothèse la structure de l'homme est tripartite et comprend trois niveaux auxquels on peut donner les noms de nature, raison, esprit. Là-dessus, matérialistes, rationalistes et spiritualistes devraient pouvoir travailler à s'entendre, chacun acceptant que des spiritualités différentes existent et se développent dialectiquement (ou peut-être trialectiquement ?) en mettant l'accent sur un aspect que les autres soulignent moins, et toutes s'invitant ainsi réciproquement à redécouvrir la structure identique et à consentir aux formes et aux conditions de la liberté qui font l'humanité.

Pluriculturalisme

Autrefois, à côté de l'histoire nationale, était enseignée à travers les symboles bibliques l'histoire universelle de l'humanité. Or l'histoire sainte a été supprimée en beaucoup de pays, mais elle n'a pas encore été suffisamment remplacée, en sorte qu'un déséquilibre s'établit dans l'esprit des jeunes par le fait d'une attention excessive accordée aux amitiés et aux inimitiés de chaque nation avec ses voisines et par le fait d'une espèce d'accaparement orgueilleux de la préhistoire par les pays où se trouvent les champs de fouilles ou les équipes de fouilleurs. Pour faire l'humanité, il faut reprendre la perspective historico-mondiale et redonner aux peuples primitifs ou sous-développés l'attention qu'ils méritent. Voici comment il nous semble que, dans le prolongement des réflexions qui précèdent, il est possible de justifier cette manière de voir.

L'essence de l'homme a à la fois une structure et une genèse, et si, en un sens, l'esprit a toujours été l'un des éléments de la structure tripartite, en un autre sens il est vrai de dire qu'il devra émerger toujours davantage pour que soit faite l'humanité. La structure est donnée comme manière d'être et de devoir-être, qui se déploie peu à peu dans l'histoire à mesure que la nature se transmet et s'augmente par génération, la raison par éducation, l'esprit par aspiration. On peut poser en thèse qu'il doit y avoir un parallélisme étroit entre la structure et la genèse, celle-ci

manifestant de plus en plus celle-là. L'enfant et l'humanité enfant doivent être proches de la nature, l'adolescent et l'humanité adolescente doivent être caractérisés par la raison critique, l'adulte et l'humanité adulte devraient être caractérisés par l'esprit et la liberté. L'expansion en trois temps de la société qui entoure l'homme a provoqué par contrecoup le dégagement et l'automatisation des sphères de plus en plus centrales de la personne.

En effet, les sociétés primitives étaient et sont peut-être aussi rationnelles et spirituelles que les nôtres, — et c'est pourquoi nous leur devons autant de respect qu'aux sociétés évoluées. Mais, du moins au regard de l'historien, elles laissent surtout voir leur proximité de la nature: beaucoup de temps est dévolu à la subsistance et peu à la connaissance, la recherche du pain quotidien limite le temps disponible pour celle de la vérité. On peut dire que chez elles, la nature, la raison et l'esprit sont encore indifférenciés. Or, c'est une des plus fondamentales lois de l'histoire, non seulement humaine mais biologique déjà, que le passage du compact, du global, de l'indistinct au dégagé, au spécialisé, au différencié, et de là à l'intégré, à l'unifié, au totalisé. Chez les primitifs, il y a bien une certaine division du travail selon les sexes et les âges, mais il n'y a pas de spécialistes à plein temps ni beaucoup de langues spéciales. Les spécialisations sont apparues en grand nombre surtout à partir du Néolithique et du Bronze, et ce sont elles qui ont préparé et forcé la réflexion sur les différences et provoqué ainsi l'émergence d'une raison critique, d'un *logos*, et de langues spéciales, dont l'impact sur le langage mythique traditionnel où le mot était mal distingué de la chose a été tel qu'il a démantelé la vision primitive du monde, et contraint les hommes « dissociés » à entreprendre des essais divers pour se refaire une raison de vivre. Ces essais couvrent une période d'un peu plus de deux mille ans, qui est celle de l'histoire occidentale et des grandes civilisations d'Asie. Enfin, les esprits les plus avertis de l'humanité en voie de planétarisation, se rendent compte que la raison est inapte à faire seule l'intégration. Car la raison impériale ratiocine, distingue, spécialise à l'infini et divise pour mieux régner, mais elle domine sur des pièces détachées qui sont des casse-tête. Cependant l'immense accumulation de connaissances et d'habitudes rationnelles dont le rythme ne cesse de croître, n'offre pas qu'un bilan négatif. L'expérience historique multiforme de ces deux millénaires avec toutes ses sédimentations culturelles distinctes était sans doute nécessaire pour qu'émerge un système supérieur où c'est une volonté d'union qui serait l'opérateur de développement, et l'humanité qui serait l'objet de sa dévotion. La nature a fait les familles et les tribus, la raison légiférante a fait les cités et les nations, l'esprit fera l'humanité. On s'aime naturellement dans une communauté primitive entre parents et enfants, frères et sœurs et entre contribuables en général; l'amitié entre les membres d'une grande cité ou d'une nation est beaucoup plus réfléchie et exige davantage d'être protégée par les lois et favorisée par un système rationnel de communications; mais entre les individus et les collectivités de la terre, que l'histoire a faits si différents et où les supériorités et les infériorités réelles ou supposées sont des complexes en grande partie irrationnels, il n'y a que la charité qui puisse obtenir l'unité et la communion spirituelle.

Ainsi donc, aujourd'hui doit émerger de façon explicite l'esprit de charité et de dévouement par lequel le plus grand

nombre possible de ceux à qui l'histoire a donné des supériorités se consacrent librement à élever les petits. L'Évangile nous a prévenus que ce qui serait caractéristique des « derniers temps » serait le soin des pauvres. Ce sera caractéristique parce que ce sera devenu une nécessité vitale pour l'espèce. Car s'il y a des contextes sociologiques où l'infériorité reste supportable, il paraît bien que celui des temps nouveaux exigera de plus en plus l'égalité comme condition préalable de la liberté et de la fraternité. D'autre part, c'est souvent chez les petits et les faibles que se trouvent les plus hautes potentialités spirituelles: conscients de leur faiblesse, ils sont plus disposés que les riches à faire appel et à s'ouvrir à l'action de la Toute-Puissance; or c'est cette ouverture, cette détente active, cette espérance contre toute espérance qui est sans doute la plus grande force de l'histoire. Et l'on a compris que c'est ici que se situent, — avec les arriérés, les enfants, les femmes, les malades, les vieillards, les prolétaires, les paysans, — toutes les minorités de la terre. De même que c'est en se dévouant à transmettre la culture et la liberté aux jeunes qui leur survivront pour continuer l'aventure humaine, que les adultes conservent la joie de vivre, de même, en ce temps où l'humanité est acculée à devenir adulte ou à régresser de façon morbide, les peuples avancés ne garderont ou se retrouveront le goût de vivre que s'ils décident de consacrer le plus gros de leurs énergies, non pas à laisser grandir les grands, mais à s'occuper des pauvres. Car il y aura toujours des pauvres parmi nous, et les peuples adultes sont ceux qui décideront d'être pluriculturalistes et de protéger comme la prunelle de leurs yeux les valeurs de petits groupes humains qui sont viables ou à qui ils permettront le plus possible de le devenir.

Plurilinguisme

Si nous avons raison avec beaucoup d'autres de soutenir que l'unilinguisme doit être imposé sur tout le territoire national du Québec comme il l'est sur celui des autres provinces, et que, cependant, le Québec devrait maintenir sa politique biculturaliste et laisser les Anglo-Québécois développer leurs institutions et leur langue, et si, d'autre part, nous avons raison de rêver pour le Canada d'une grande aventure ou entreprise politique de type pluriculturaliste, en laissant chaque nationalité viable garder sa langue et même en invitant et en aidant les nationalités à développer leur propre culture, il semble que, pour ce qui est du problème de la langue au plan fédéral ou interprovincial, il nous faille conclure, non pas à l'unilinguisme ni au bilinguisme, mais au plurilinguisme. Tant au parlement fédéral que dans les relations entre les provinces ou les États nationaux actuels ou futurs, toutes les langues nationales autorisées devraient être officielles et respectées. Nous consacrons cette dernière partie à justifier cette proposition et à réfuter quelques raisons qu'on pourrait alléguer à l'encontre.

Il est fort peu probable que l'anglais devienne jamais « la » langue internationale de communication: ni les Français, ni les Allemands, ni les Espagnols, ni les Russes, ni les Chinois, ni les Japonais, ni les Arabes ne le permettront. La suprématie actuelle des Anglo-Saxons peut prêter à illusion. Mais l'histoire montre que bien des langues impériales ont disparu à tout jamais. Il faut si peu de choses pour ébranler un État, asservir ses habitants et tarir les sources de sa créativité: un grand échec militaire, la destruction des

bibliothèques et des universités, la déportation des élites et leur remplacement par des colons et des fonctionnaires du nouvel empire. Ainsi faisait autrefois l'Assyrie. Ceci soit dit, non parce qu'on désire la disparition de la langue anglaise: on lui souhaite plutôt longue vie, car le monde libre repose pour une large part sur la créativité anglo-saxonne. Mais il convient aux Anglo-Canadiens de ne pas trop faire fond sur des valeurs caduques: leur grandeur n'est pas liée à la suprématie de leur langue, mais peut-être bien à leur capacité de parler d'autres langues et d'être bien aises que d'autres langues soient parlées.

Il conviendrait même que les anglophones d'Amérique du Nord cessent de croire que tout irait mieux si tout le monde ici consentait à parler une seule langue, la leur évidemment, celle du peuple supérieur! Il ne faudrait même pas qu'ils pensent que ce serait plus pratique, car il se pourrait bien que sous peu l'efficacité change de sens. Ne pense-t-on pas communément que l'une des raisons des échecs des Américains et des succès des Russes auprès des pays en voie de développement se trouve en ce fait que les résidents étrangers des premiers, au contraire des seconds, ne parlent pas la langue des pays auxquels ils viennent en aide? Ceux qui sont supérieurs ne doivent pas laisser paraître leur supériorité et ils doivent même se faire les serviteurs de ceux qu'ils servent. Le temps est peut-être venu où ce précepte évangélique deviendra économiquement et politiquement pratique. On n'aime les bienfaiteurs que s'ils se rendent aimables en respectant la susceptibilité naturelle de ceux qui sont les bénéficiaires obligés de leurs largesses. Ainsi, au Québec, les Anglo-Canadiens ne concourront à la bonne entente que s'ils accélèrent l'habitude que certains d'entre eux ont prise de nous faire la politesse de parler notre langue.

Généralement parlant, pour réaliser l'unité du monde, point n'est nécessaire que soit réalisée l'unité de langue. C'est désormais en plus d'un sens qu'on peut dire que les hommes de différentes langues entendent la même parole. Depuis longtemps, les chrétiens se réjouissaient qu'un même Verbe fût prêché et entendu dans toutes les nations. Mais il y a plus désormais. La science elle-même est devenue internationale, et ce qui a été formulé quelque part en une langue peut être reformulé adéquatement et presque immédiatement en n'importe quelle autre, et le temps semble proche où les machines à traduire accompliront presque seules le plus gros de ce travail fastidieux. La traduction simultanée pratiquée dans les grandes assemblées internationales donne aux spectateurs-auditeurs l'impression d'entendre, chacun dans sa langue, les discours des orateurs qui évoluent sur la tribune. Des groupes organisés peuvent avec un guide-interprète parlant la langue des voyageurs traverser et visiter n'importe quel pays du monde et même converser avec ses habitants. Le cinéma et surtout la télévision par satellites diffusent et diffuseront de plus en plus un univers d'images, de gestes et de sons qui deviendra un langage universellement intelligible.

On peut aller plus loin encore. Le langage est une notion analogique: il y a la langue des symboles, la langue des mots, et la langue des chiffres. Le progrès du langage se fait comme le reste par différenciation: ainsi les mots sont des spécialisations qui ont émergé et qui émergent toujours à l'intérieur d'un langage symbolique plus fondamental, plus primitif et plus universel, et le langage mathématique est

issu plus récemment encore du langage des mots. De ces diversifications du langage, il n'y a pas d'unification ou d'intégration naturelle ni rationnelle: c'est affaire d'esprit, de liberté, d'engagement personnel, de volonté d'intégration par chacun des sujets parlants de plus ou moins de moyens de parler les langues de l'être: c'est-à-dire le langage mathématique par lequel on connaît scientifiquement la nature, le langage linguistique par lequel on communique avec les hommes, le langage symbolique par lequel on converse avec l'Esprit et les esprits. L'histoire ne va donc pas dans le sens d'une simplification du langage, mais dans le sens de la simplicité du Verbe diversement présent dans la complexité des langues et des paroles par lesquelles l'humanité adulte s'applique à mener l'expérience et l'aventure humaines à son terme et à sa perfection.

Nous pouvons conclure. Premièrement: chaque nation doit pouvoir parler et entendre parler sa langue sur son territoire national. Deuxièmement, chaque nation ou chaque ensemble régional de nations devrait considérer la possibilité de favoriser la maturation des minorités qui sont viables sur le territoire national ou fédéral. Troisièmement, les personnes affectées à toutes les fonctions publiques sur tout le territoire fédéral devraient être choisies parmi les citoyens les plus doués pour se montrer aimables envers toutes les nationalités et pour parler les langues admises dans la Confédération, et elles devraient être soumises à des examens périodiques et à des cours de perfectionnement. Si des dispo-

sitions étaient prises très bientôt en ce sens, le problème du séparatisme québécois serait résolu et l'actuelle fermentation de notre province qui force la Confédération à se repenser aurait été l'occasion bienheureuse d'une maturation politique exemplaire pour tout le Canada, l'acheminant peut-être plus rapidement que d'autres vers les structures et les attitudes requises par la mondialité. Nous laissons aux juristes et aux hommes politiques le soin et le souci de définir les conditions concrètes et les étapes selon lesquelles pareille utopie pourrait être réalisée, et nous ferons une seule recommandation à la Commission Laurendeau-Dunton, à savoir de mettre nos gens en garde contre toute conception moniste de l'esprit. Car il y a trois manières principales pour l'esprit de s'instituer, de s'incarner, de s'investir dans la réalité: il peut promouvoir le travail sur la nature par les États, la communication entre les hommes par les Écoles, l'ouverture sur l'Esprit, rédupliquativement, par les Églises. C'est à toutes ces puissances qu'il faudra faire appel pour que le plus grand nombre possible de citoyens se mettent le plus tôt possible à travailler à l'avènement d'un Canada pluriculturaliste et mondialiste. Et il faudra faire comprendre aux agnostiques eux-mêmes que point n'est besoin pour cela de croire à l'Église et à l'Esprit-Saint: il suffit d'avoir une mentalité pluraliste, de faire confiance aux autres hommes autant qu'à soi, et d'être bien aises que certains soient mus au service du prochain par leur foi au Dieu qui unifie les hommes par-delà toutes les différences, y comprise celle qui semble séparer les vivants et les morts.

LA RÉGULATION DES NAISSANCES — VII

Pilules ou maîtrise de soi?

Joseph d'ANJOU, S. J.

DES ARTICLES PRÉCÉDENTS il ressort que la sexualité évoque un ordre de valeurs dont le respect a la plus grande influence sur la santé, la perfection et le bonheur de la personne humaine. Il appert également que ce respect tient à une éducation capable de favoriser non seulement la connaissance des caractères propres au sexe, mais la maîtrise des impulsions, désirs et sensations connexes à l'exercice de la fonction sexuelle. Sans cette maîtrise, on parle en vain d'équilibre psychologique, d'amour, de vertu, d'épanouissement personnel ou conjugal. Sans cette maîtrise, on cède aisément soit à l'intempérance infra-humaine, soit à la barbarie inhumaine.

Ne cherchons pas d'autre raison à la rigueur avec laquelle l'Église catholique, maîtresse infaillible du droit naturel et Mère des vivants, repousse tout système qui aboutit à légitimer le meurtre ou à célébrer le triomphe des instincts. Elle s'oppose et elle s'opposera toujours à l'avortement direct; elle s'oppose et elle s'opposera toujours aux artifices destinés soit à fausser l'acte conjugal, que la nature ordonne à la procréation, soit à perturber

le cours normal de la fonction sexuelle, à seule fin de faciliter la jouissance liée à son exercice. †

*

« Tu ne tueras point », commande le décalogue. Dieu seul a tout pouvoir sur la vie humaine. Nul autre. Dès le sein de sa mère, le fœtus qui vit a une âme spirituelle, créée par Dieu. Aucune indication humaine ne justifie un assaut direct contre cette vie innocente, dont l'existence dépend du Créateur. La mort accidentelle ou indirecte (même prévue comme certaine) d'un fœtus, par suite d'un traitement nécessaire à la guérison de la mère malade — la grossesse n'est pas une maladie, mais une gloire — ne ressemble nullement à un meurtre voulu pour lui-même. On renonce au titre de civilisé si on approuve l'avortement, assassinat d'un être humain sans défense, sur l'avenir duquel Dieu seul possède un empire souverain: crime que ne compense ni n'atténue une prétendue pitié soit pour la mère en danger, soit pour l'enfant exposé au malheur. Notion relative et réalité imprévisible, le malheur ne ré-

sulte pas nécessairement de l'infirmité ou de la misère. Et qui peut prédire le sort futur d'un bébé? Quant à la maternité volontaire, elle suppose l'acceptation des risques inhérents à sa grandeur. La maternité involontaire (à la suite d'un viol) n'abolit pas le souverain domaine de Dieu, contre lequel protestent en vain nos sensibilités, égoïstes ou désintéressés, peu importe¹.

*

Saint Thomas compare à l'avortement le refus artificiel de la conception. Il y a, en effet, analogie entre la suppression directe d'une vie qu'a suscitée l'exercice de la faculté générative et l'action qui vise expressément à détourner cet exercice de produire la vie. Quelque méthode ou moyen qu'on utilise. N'en déplaise à l'Association canadienne des médecins, dont l'opinion contraire renie la fin même de la médecine, science et art voués à la protection de la vie, et manifeste une triste arriération psychologique et morale, au moment même où l'on prétend marcher dans le « vent du progrès » (*le Devoir*, vendredi, 26 juin 1964, p. 13). N'en déplaise aussi à certaine mère de famille dont un journal « catholique », dans sa page confiée à une autre mère de famille, recommande l'ouvrage récent, rempli de détails relatifs aux procédés les plus efficacement anticonceptionnels; l'auteur omet, cependant (ignorance ou mauvaise foi?), d'exposer la valeur morale et l'efficacité de la continence fondée sur la maîtrise de soi et sur la connaissance expérimentale de la physiologie féminine.

Je ne pense pas qu'on puisse excuser pareilles aberrations, encore que la confusion des idées, aggravée par celle du langage, les explique en partie. Par le terme de « régulation des naissances », l'Église enseigne que la procréation se subordonne à l'éducation; il ne convient donc pas à un couple de mettre au monde plus d'enfants qu'il n'en peut élever décemment. Mais elle ne confond pas les manières de limiter la fécondité du foyer. Pour ses adversaires, *birth control*, dont la traduction par « contrôle des naissances » constitue un grossier anglicisme, signifie toute façon de limiter cette fécondité. Et ils refusent de voir la différence qui existe entre intervenir artificiellement dans l'exercice de la fonction procréatrice et user du droit conjugal conformément à la nature de cette fonction et à l'ordre qui impose de mesurer sa fécondité à ses capacités éducatives. Bref, l'Église ne s'arroge pas le droit de gauchir l'orientation naturelle d'une fonction qui a Dieu pour auteur; elle applique à l'exercice de cette fonction la loi de prudence qui dirige tous nos actes. Par le fait même, elle prône la maîtrise de l'esprit sur les instincts, le primat de l'amour et de la sainteté sur l'égoïsme et la lâcheté. Les autres ne semblent pas apercevoir que, pour citer le mot cruel d'un humoriste, le *birth control* équivalait à refuser *birth and control*: et les naissances et la maîtrise de soi.

L'expérience démontre que la diffusion des pratiques anticonceptionnelles n'a pas réduit le nombre des avortements, comme on le laissait espérer. Qui se moque de la

1. On pourrait multiplier les références, vu l'actualité du problème, après le scandale du procès de Liège. Qu'on lise, au moins, du D^r Paul CHAUCHARD, *le Respect de la vie*, coll. « Beauchesne », n° 2, Paris, Beauchesne, 1963, 207 pp., 17,5 cm.

vie à naître méprise facilement la vie déjà créée. L'acceptation des charges de la fécondité ne pose pas de problèmes au couple habitué à la maîtrise des impulsions sexuelles. Au contraire, les époux qui ne savent pas dépasser le plan de la jouissance ou bien n'hésiteront pas à détruire une vie qui dérange leurs calculs, ou bien prostitueront l'amour. Et très peu, s'il y en a, se remettent du trouble qui les affecte psychologiquement après un attentat contre leur enfant. Moins grave, sans doute, la fraude sexuelle entraîne aussi un abaissement du sens moral et un profond sentiment de culpabilité, sans parler des maux physiques auxquels la femme surtout et même l'homme échappent rarement. On ne s'attaque pas à la nature sans subir de durs contrecoups.

*

Les inconvénients de la maîtrise de soi, dans un régime de tendresse accommodé au rythme de la physiologie féminine, apparaissent insignifiants aux couples qui s'aiment vraiment. Bien plus, l'ascèse que prescrit ce régime maintient l'amour à un haut degré de ferveur spirituelle et morale. « Ce que j'aime dans l'amour, disait la jeune femme d'un époux viril et fidèle, c'est l'amour », c'est-à-dire un épanouissement de l'affection sans laquelle le mariage tourne à la simple cohabitation ou à l'esclavage. Le droit spécifique des époux, joint au devoir de procréer avec prudence, réclame évidemment la maîtrise de soi, condition même de l'amour, de la perfection et du bonheur. On le devine d'emblée; l'expérience le confirme. Il suffit d'écouter les époux qu'avait détraqués une procréation irréflective ou le débridement d'instincts réfractaires à l'acceptation des responsabilités familiales².

On a donc tort d'imaginer que la morale nuit à ce qu'on appelle « la spontanéité de l'amour » entre époux. Car, d'abord, de quelle sorte d'amour parle-t-on? S'il s'agit des platitudes sensuelles que, sous couvert d'amour, vantent romans et chansons, farces et entretiens d'usine ou de restaurant, bien sûr, la morale n'y encourage point. Or, la spontanéité du désir instinctif caractérise l'animal, non la personne humaine. Le D^r Paul Chauchard dirait que cette spontanéité a pour siège le cerveau inférieur (hypothalamus), plus développé chez l'animal que chez l'homme. L'hypothalamus humain est soumis au cerveau préfrontal (cortex), organe des conduites spirituelles et morales. Libre à chacun de placer sa spontanéité et ses amours sous l'empire de l'hypothalamus: il s'établit au niveau de l'animalité et n'accède pas à la plénitude humaine. C'est le développement du cortex cérébral qui permet la maîtrise des appétits de plaisir, aussi bien que la maîtrise de la douleur, comme dans l'accouchement, par exemple. Tout homme dont le cerveau n'a pas perdu son intégrité physique a ce qu'il faut pour « devenir ce qu'il est »: une personne libre, maîtresse de ses instincts, pourvu qu'il consente à se discipliner volontairement³. La vraie spontanéité humaine

2. A ce propos, qu'on lise l'ouvrage du D^r J. FÉRIN et de l'abbé G. PONTEVILLE, *Amour et Fécondité*, Tournai, Belgique (ou Montréal), 1963, 168 pp., 19 cm.

3. On peut lire, ici, les deux ouvrages du D^r Paul CHAUCHARD: *Apprendre à aimer*, Paris, Fayard, 1963, 207 pp., 19,5 cm., et *la Maîtrise de soi*, coll. « Psychologie et sciences humaines », Bruxelles, Dessart, 1963, 226 pp., 18,5 cm.

coïncide avec la liberté; et celle-ci, avec la maîtrise que l'esprit exerce sur les instincts liés à la chair (les anges n'ont pas d'instincts, les animaux n'ont que des instincts).

Or, même la loi de l'instinct n'implique pas, pour chaque animal, la nécessité de l'accouplement. Entre l'instinct qui porte l'individu à se garder en vie et celui qui le porte à se reproduire, il y a une différence fondamentale. Vous menacez l'existence de l'animal en l'empêchant de satisfaire le premier, non en le privant de mettre en œuvre le second. « Si l'on empêche une chienne... d'avoir des rapports sexuels et d'être fécondée, elle n'en continue pas moins à vivre et ne manifeste aucun trouble de santé⁴. » A plus forte raison, l'être humain, homme ou femme, marié ou non, peut-il librement se passer d'accomplissement génital. Prétendre le contraire, dans tel cas particulier, c'est affirmer qu'on a affaire à un malade (qui s'ignore le plus souvent); il a besoin d'un traitement qui le libère d'une obsession déshumanisante.

On peut avoir admis ce principe indiscutable et cependant céder à la tentation, commettre un péché contre la chasteté. On agit alors en pécheur. Qu'on ait la loyauté de le reconnaître. Qui n'est pécheur? Qui n'a jamais de fautes à se reprocher, sexuelles ou autres? Avouer sa condition de pécheur et ses faiblesses: les accuser, non les excuser; voilà le devoir et la noblesse, si on ne se résigne jamais passivement à ses écarts. Humilité essentielle, condition du secours promis par le Seigneur.

L'illusion ne consiste pas à croire qu'on peut, avec la grâce, vaincre le péché, mais à penser que, par fausse miséricorde, l'Église va autoriser des actes immoraux, ou que, par ses recherches, la science va modifier la nature humaine, dans un sens plus ou moins animalisant. On n'obtiendra jamais de la science qu'elle change la nature, mais qu'elle en découvre les secrets. L'Église, elle, ne reniera jamais Jésus-Christ, ni l'autorité absolue de son exemple comme de sa parole. Or, le Christ est vierge, sa mère et le mari de sa mère aussi. Et l'Église infaillible les exalte tous les trois comme modèles de la perfection à laquelle nous devons tendre, selon notre vocation et les grâces qu'elle comporte. Son infaillibilité préserve l'Église de proposer des exemples ou des doctrines contraires aux exigences essentielles de la nature humaine.

*

Alors, la directive de Pie XII, confirmée par Paul VI, ne risque guère de paraître un jour démodée, car elle formule un principe général. A Pie XII on avait demandé:

Est-il licite d'empêcher l'ovulation au moyen de pilules utilisées comme remèdes aux réactions exagérées de l'utérus et de l'organisme, quoique ce médicament, en empêchant l'ovulation, rende aussi impossible la fécondation? Est-ce permis à la femme mariée qui, malgré cette stérilité temporaire, désire avoir des relations avec son mari?

Dans son discours aux membres du congrès d'hématologie, le 12 septembre 1958, Pie XII déclara:

La réponse dépend de l'intention de la personne. Si la femme prend ce médicament non pas en vue d'empêcher la conception, mais uniquement sur avis du médecin, comme un remède néces-

saire à cause d'une maladie de l'utérus ou de l'organisme, elle provoque une stérilisation indirecte, qui reste permise selon le principe général des actions à double effet.

Mais on provoque une stérilisation directe, et donc illicite, lorsqu'on arrête l'ovulation afin de préserver l'utérus et l'organisme des conséquences d'une grossesse, qu'il n'est pas capable de supporter.

Le principe n'offre aucune ambiguïté: on agit moralement lorsqu'on soigne une maladie ou qu'on corrige un désordre (organique ou psychique) par une médication efficace (remède); on n'agit pas moralement lorsqu'on perturbe une fonction saine, à seule fin de se procurer le plaisir et d'éviter les responsabilités qui accompagnent l'exercice de cette fonction. C'est de ce principe, n'en doutons pas, que le concile déduira le jugement, favorable ou non, à porter sur les pilules dont on parle tant, une fois connu avec certitude leur effet sur l'organisme humain.

Ainsi, l'enseignement de Pie XI, que son successeur immédiat a solennellement repris à son compte, conserve et conservera toujours son autorité.

Aucune raison... si grave soit-elle, ne peut faire que ce qui est intrinsèquement contre nature devienne conforme à la nature et honnête. Puisque l'acte du mariage est, par sa nature même, destiné à la génération des enfants, ceux qui, en l'accomplissant, s'applique délibérément à lui enlever sa force et son efficacité agissent contre la nature; ils font une chose honteuse et intrinsèquement déshonnête. (*Casti connubii*, par. 55.)

*

Terminons cet article par une remarque du P. Bernard Simonnet, S. J., aumônier de la Conférence Laënnec, à Paris. L'Église et, avec elle, la morale ne condamnent pas la technique (le « progrès », clament les naïfs), mais la méconnaissance et la violation de la nature.

Il est grotesque, par exemple, de comparer, comme on le fait parfois, cape cervicale et thermomètre: où est, dit-on, la différence? Mais c'est là jouer sur l'amphibologie du mot, car, dans le premier cas, il s'agit d'un moyen d'intervention directe qui perturbe les processus de fécondation; dans l'autre cas, d'un moyen de connaissance du cycle physiologique féminin, en fonction de laquelle les époux décideront librement de leur conduite⁵.

Il y aurait beaucoup à dire encore. Et plus encore à faire, à défaire, à refaire, pour résoudre le problème douloureux et scandaleux qui nous occupe. Notons tout de suite que la solution ne se trouve pas dans le projet soumis à ses membres par l'Association canadienne des médecins, lors de son congrès tenu à Vancouver. On y préconise « l'initiation sexuelle dans les écoles, pendant les cours d'hygiène dispensés par des médecins » (*le Devoir*, samedi, 27 juin 1964, p. 5). Les médecins devraient se soucier d'abord d'étudier ailleurs que dans les cliniques pathologiques la sexologie humaine, afin d'en découvrir les aspects psychologiques et moraux. Ensuite, leurs cours, fondés sur la pensée infaillible de l'Église et complétés par des leçons compétentes de pastorale, s'adresseraient non aux écoliers, mais aux parents, de qui relèvent avant tout autre l'éducation et l'information sexuelles des enfants.

5. « Réflexions sur l'enseignement de l'Église », dans Centre d'Études Laënnec: *La Régulation des naissances*, Paris, Lethielleux, 1961, pp. 153-171. Tout l'ouvrage est à lire.

4. Marc ORAISON (docteur en médecine et en théologie): *Savoir aimer*, coll. « Jalons », Paris, Fayard, 1963, p. 31.

L'autonomie provinciale dans le mouvement syndical canadien

Gérard HÉBERT, S. J.

DANS UN PRÉCÉDENT ARTICLE (*Relations*, juin 1964, pp. 175-177), rédigé à la suite de la cinquième assemblée générale que le Congrès du travail du Canada a tenue, à Montréal, en avril dernier, nous avons considéré l'autonomie du mouvement syndical canadien: autonomie du C. T. C. lui-même et autonomie des succursales locales des unions internationales au Canada.

Vu la nature fédérative de l'État canadien, il se pose un autre problème d'autonomie à l'intérieur même du C. T. C., l'autonomie du mouvement syndical dans les provinces par rapport à l'organisme fédéral. Tout comme dans le cas des relations entre les autorités provinciales et le gouvernement fédéral, les difficultés entre les fédérations provinciales syndicales et le C. T. C. sont plus vives au Québec que dans les autres provinces. Divers événements de l'assemblée d'avril ont manifesté à la fois la détermination du groupe québécois et sa faiblesse relative vis-à-vis du reste du Congrès: par exemple, sa participation réduite à l'assemblée elle-même, l'absence de discussion sur les questions de biculturalisme et de bilinguisme, le rejet d'une importante résolution qu'avait présentée la Fédération des travailleurs du Québec touchant les modes d'affiliation des succursales locales au C. T. C. et à la F. T. Q.

Présence du Québec à l'assemblée

Plus d'un journaliste a souligné le silence des délégués du Québec au cours de l'assemblée générale. Ils n'étaient pas absents, toutefois.

Numériquement, la délégation québécoise représentait environ 20% du nombre total des participants, alors que celle de l'Ontario approchait de 50%. La différence s'explique, en majeure partie, par la présence, au Québec, d'une autre centrale syndicale, la Confédération des syndicats nationaux; par contre, en Ontario, seules les unions indépendantes ne sont pas affiliées au C. T. C. Ce chiffre de 20% correspond à peu près aux effectifs du C. T. C. dans la province de Québec, 235,000, sur 1,100,000 syndiqués canadiens affiliés au C. T. C.

Il serait inexact de dire que le Québec n'a joué aucun rôle à l'assemblée générale de 1964. D'abord, dans la préparation du congrès: près de 50 résolutions (sur un peu plus de 350) avaient été soumises par la Fédération des travailleurs du Québec, le Conseil du travail de Montréal et deux ou trois succursales locales québécoises d'unions particulières.

Quelques-unes de ces résolutions portaient sur le caractère biethnique du Canada et du mouvement ouvrier canadien. La résolution relative au bilinguisme dans l'ensemble du pays fut reprise par le Comité des résolutions générales; tout en conservant l'esprit, celui-ci lui a donné une forme plus élaborée. Dans sa nouvelle teneur la résolution demandait que l'assemblée du C. T. C. favorise:

a) la reconnaissance pour tous les Canadiens de langue française et de langue anglaise de toutes les provinces, du droit d'accès à leur langue et à leur culture;

b) l'égalité des chances, pour tous les Canadiens de langue française et de langue anglaise, au sein de la fonction publique fédérale; et

c) la tenue d'une conférence constitutionnelle en vue de rajeunir la Constitution, de répartir les revenus fiscaux et de réviser les pratiques politiques du Canada;

d) l'organisation d'une campagne, parmi les syndiqués canadiens des deux langues, en vue d'assurer l'égalité des chances et des revenus pour tous les Canadiens, sans égard à la région, à la langue ou à la culture.

Dans un autre projet de résolution, le Conseil du travail de Montréal demandait que toutes les publications du C. T. C., qu'elles soient expédiées à Vancouver, Toronto, Halifax ou Montréal, soient imprimées ou photocopiées en français et en anglais; de fait, selon le dernier attendu de la résolution, beaucoup de publications du Congrès seraient imprimées ou photocopiées en anglais seulement. Le Comité des résolutions a proposé une formule plus polie, mais sûrement moins ferme:

IL EST RÉSOLU de féliciter le Congrès d'avoir fait pleinement droit à nos deux langues officielles;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU de lui témoigner notre appréciation pour les progrès accomplis dans l'impression des textes dans les deux langues; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU d'inviter instamment le Congrès à poursuivre l'application intégrale de cette politique.

Malheureusement, faute de temps, l'assemblée n'a pu discuter ni l'une ni l'autre de ces deux résolutions. Notons, cependant, que tous les documents publiés à l'occasion du congrès de Montréal étaient intégralement bilingues et qu'ils paraissaient simultanément dans les deux langues.

La délégation du Québec a obtenu une victoire peu banale, bien que sur un point secondaire. Le conseil exécutif du C. T. C. recommandait que le nombre des vice-présidents généraux soit porté de 4 à 5. Semblable recommandation avait été soumise au congrès de 1962; le groupe québécois s'y était alors opposé, avec des délégués d'autres régions du pays: il faut une raison d'ordre objectif, disait-on, pour justifier la création d'une nouvelle vice-présidence; le désir de rendre hommage même à un homme très méritant n'y saurait suffire. Dans cette perspective, les délégués du Québec auraient peut-être accepté, cette fois, une nouvelle vice-présidence, si on avait convenu de l'accorder à un Canadien français représentant explicitement le groupe canadien-français dans le C. T. C. Comme tel n'était pas le cas, ils s'y opposèrent fermement et, grâce à l'appui d'autres délégués — agissant vraisemblablement pour d'autres raisons — obtinrent ce résultat assez extraordinaire que l'assemblée générale rejette une recommandation du conseil exécutif.

Il reste, dans l'ensemble, que les représentants québécois ont été très peu loquaces. De fait, les chefs d'unions affiliées au C. T. C. dans le Québec paraissent avoir tendance à perdre intérêt dans le mouvement fédéral pour concentrer leurs énergies et leurs activités autour de leur fédération provinciale, la Fédération des travailleurs du Québec. C'est qu'on retrouve à l'intérieur du C. T. C. des problèmes analogues à ceux qui se posent dans les relations fédérales-provinciales sur le plan politique et dans la vie économique.

Problèmes de relations « fédérales-provinciales »

Quand M. Claude Jodoin appelle l'assemblée générale du C. T. C. « le Parlement du travail », sa comparaison va peut-être plus loin qu'il ne pense. Comme à Ottawa, les délégués canadiens-français y font face à un dilemme: s'ils parlent anglais, ils renoncent à s'afficher comme Canadiens français et perdent une occasion exceptionnelle d'affirmer le fait français aux yeux des Canadiens d'expression anglaise; s'ils parlent français, on ne les écoute pas, malgré le service de traduction simultanée que le Congrès met à la disposition de tous les participants à l'assemblée.

Aussi, sans se sentir complètement étrangers dans ces assises, les Canadiens français ne s'y trouvent pas tout à fait à leur aise. Numériquement, d'ailleurs, ils sont noyés: des trois cents délégués du Québec, près du tiers semblent de langue anglaise; ce qui laisse 200 délégués de langue française dans un groupe d'environ 1600. (La bonne entente semble régner, du moins dans les activités professionnelles, entre syndiqués québécois de langue française et syndiqués québécois de langue anglaise.)

Le parallèle peut être poursuivi sur le plan des ressources financières. C'est Ottawa qui recueille la part du lion dans les impôts des citoyens du Québec; et c'est Québec qui a la charge, en vertu de la constitution elle-même, des secteurs qui exigent les plus forts déboursés, l'enseignement, la sécurité sociale, la voirie, etc. De la même manière, la F. T. Q., qui représente, en tant que fédération provinciale, 20% de tous les syndiqués affiliés au C. T. C., a un budget dont la valeur ne s'élève qu'à environ 5% de celle du budget du C. T. C.; et pourtant, la plus grande partie des problèmes ouvriers relève de la juridiction des provinces: pas plus de 10% des salariés ne tombe sous la juridiction fédérale. La F. T. Q. doit donc répondre, sur le plan provincial, de la quasi-totalité des syndiqués québécois affiliés au C. T. C. avec un revenu quatre fois moindre que celui que perçoit le C. T. C. dans la province. Cette différence entraîne la situation suivante: le C. T. C. a, au Québec, une douzaine de permanents, alors que la F. T. Q. n'en a que deux, trois si on inclut le responsable du journal *le Monde ouvrier*.

Une controverse relative à cette question du personnel respectif des deux organismes — controverse qui a fait la manchette des journaux, l'hiver dernier — ne paraît pas avoir été résolue. Au congrès de la F. T. Q., en novembre, le président de celle-ci, M. Roger Provost, avait annoncé la conclusion d'une entente entre le C. T. C. et la F. T. Q. selon laquelle un certain nombre des permanents du C. T. C. devaient relever de la F. T. Q. dans leurs activités d'organisation et d'éducation syndicales dans la province de Québec. Deux mois plus tard, M. Provost déclarait que, depuis des années, la F. T. Q. et le C. T. C. élaboraient en commun leurs politiques dans le Québec: il n'y avait donc aucun problème. Là dessus, les représentants québécois d'une union internationale puissante reprochèrent au président de la F. T. Q. sa nouvelle attitude: elle allait à l'encontre de l'intention du congrès, qui avait clairement manifesté son appui à l'accord proclamé par M. Provost. Où en est le problème? On aurait souhaité qu'il en fût question à l'assemblée générale du C. T. C. Pas un mot.

Modes d'affiliation

La différence de budget mentionnée plus haut est cause d'un grand nombre de difficultés et source de frictions entre les deux organismes. Elle tient, en bonne partie, aux modes d'affiliation propres à chacun d'eux. La plupart des succursales canadiennes des unions internationales sont affiliées au C. T. C. par l'entremise de leur siège social américain; c'est peut-être ce qui explique que 90% des travailleurs canadiens appartenant à des unions américaines sont affiliés au C. T. C. D'un autre côté, comme les succursales doivent s'affilier elles-mêmes spontanément aux fédérations provinciales et aux conseils locaux, plusieurs négligent de le faire, simplement, semble-t-il, pour éviter de payer la cotisation à ces groupements intermédiaires. C'est ainsi que, des 235,000 travailleurs québécois membres d'unions affiliées au C. T. C., moins de 100,000 paient cotisation à la F. T. Q. Et pourtant, en vertu de sa constitution, la F. T. Q. doit représenter, sur le plan provincial, toutes les succursales, toutes les unions et tous les syndiqués du Québec affiliés au C. T. C.

C'est la raison pour laquelle la F. T. Q. avait soumis une résolution visant à obliger les succursales locales de chaque union, déjà affiliées au C. T. C., à se joindre également à la fédération provinciale, là où il y en a une, comme c'est le cas au Québec. Le Comité des statuts a recommandé le rejet de cette résolution; il l'a fait, apparemment, pour une raison de caractère juridique et constitutionnel. En effet, en vertu de sa constitution, le C. T. C. n'a aucun droit d'obliger les unions qui lui sont affiliées à adopter telle ou telle attitude ou à agir de telle ou telle manière. Il n'a d'autre recours que de refuser l'affiliation à ceux qui ne se conforment pas à ses statuts. Il n'est, en effet, qu'un organisme de représentation créé par d'autres groupements. Il ne peut forcer personne à s'affilier ni à lui ni à d'autres organismes regroupant les forces ouvrières à divers niveaux. Seule la constitution de chaque union particulière peut enjoindre aux succursales locales de poser un tel geste.

Un certain nombre d'unions obligent ainsi leurs succursales à s'affilier à tous les groupes intermédiaires là où il en existe. Quant aux autres, il faudrait les gagner une à une, ce qui veut dire: convaincre d'abord les membres québécois et canadiens, puis obtenir, par leur entremise, que la constitution soit modifiée en conséquence par un vote majoritaire de l'assemblée générale de l'union, où les délégués américains dominent à plus de 90%. Faute de pouvoir amener les succursales locales québécoises à verser spontanément leur cotisation à la F. T. Q., celle-ci a cru plus simple de s'adresser au C. T. C. Sans succès.

L'argument juridique, qu'a invoqué le C. T. C., a toute sa valeur. Mais ne couvre-t-il pas d'autres difficultés? Si le C. T. C. souhaitait vraiment renforcer les fédérations provinciales, il trouverait moyen de le faire. De toute manière, il mettrait au moins la question à l'étude au lieu de la rejeter simplement.

Conclusion

L'attitude des délégués québécois à l'assemblée générale du C. T. C., les résolutions qu'ils y ont présentées manifestent, de leur part, une volonté non équivoque d'obtenir plus d'autonomie qu'ils n'en ont présentement au sein du C. T. C. Mais les structures du mouvement et la mentalité qui y règne ne les favorisent pas.

Autonomie et cohésion vont de pair. Les responsabilités de la F. T. Q. vis-à-vis des 235,000 syndiqués qu'elle doit représenter auprès du gouvernement et de la société du Québec exigent qu'elle soit forte et libre de ses mouvements.

Or, tel ne semble pas le cas, et ses chances de progrès en ce sens paraissent plutôt faibles.

Du côté des mesures que le C. T. C. pourrait adopter pour forcer ses affiliés à appuyer effectivement la F. T. Q., il n'y a guère d'espoir: l'assemblée générale de 1964, s'il en était besoin, l'a une fois de plus démontré.

Mais plus encore qu'aux tendances centralisatrices du C. T. C., le mouvement syndical international et canadien au Québec, dans sa recherche d'une vraie cohésion, se butte

à un autre obstacle d'envergure, à l'indifférence, sinon à l'apathie, des intéressés eux-mêmes.

Sans attendre un ordre venu d'en haut, les différentes succursales québécoises qui ne l'ont pas déjà fait pourraient, par un vote spontané de leurs membres, s'affilier à leur fédération provinciale, lui payer la cotisation qui lui revient et l'appuyer dans ses diverses entreprises. Les syndiqués du Québec membres d'unions internationales ou canadiennes relèveront-ils le défi? Leur avenir en dépend.

La vocation éternelle de la femme

Marcel MARCOTTE, S. J.

L'ADOPTION RÉCENTE DU BILL 16 sur les droits juridiques de la femme québécoise n'a guère soulevé de passion sauf, à ce qu'il semble, chez les féministes, qui avaient espéré des mesures plus radicales. La sérénité de cet accueil prouve assez clairement que, d'ores et déjà, les jeux étaient faits, et qu'il ne restait plus au législateur d'autres ressources que d'entériner les changements dramatiques survenus, le long des années, dans la condition sociale et familiale de la femme. Il est permis de croire et d'espérer qu'il ne s'agit encore là que d'un premier pas dans la bonne direction, d'une soumission tardive aux indications, très précises, du présent, prélude à un consentement moins rétif aux requêtes, déjà fort péremptoires, de l'avenir. Dans un monde qui évolue très vite, la loi est presque toujours en retard sur les faits. Mais, une fois établie, il arrive qu'elle en prenne la commande et précipite l'événement: il n'y a que la première gorgée qui coûte!

Ceci dit, pour bien marquer mes allégeances, je me sens plus à l'aise pour indiquer, au nom de la tradition chrétienne, dans quelle direction, selon moi, doit s'accomplir la promotion totale de la femme. La femme, assurément, évolue dans le temps, mais elle a sa vocation écrite, pour ainsi dire, dans le ciel, ou, plus précisément, liée à sa nature, immuable sous la diversité apparente des appels historiques. Cette vocation éternelle de la femme — celle qu'elle ne pourrait trahir sans déchoir ni périr — où donc la situer, et en quoi, essentiellement, consiste-t-elle?

*

Si nous mettons à part le plan spirituel où la femme, en tant que personne humaine, est indiscutablement l'égale de l'homme, aux autres plans, ses dons spécifiques, tout en ayant en soi autant de valeur que ceux des hommes, leur sont pourtant irréductibles.

Proclamer l'égalité de l'homme et de la femme, ce n'est donc pas accorder à l'un et à l'autre les mêmes droits et les mêmes devoirs, comme s'ils étaient interchangeable, c'est d'abord reconnaître l'existence des valeurs propres à chacun des deux sexes, et les mettre sur le même plan; c'est reconnaître que, homme et femme ont, chacun à leur place, leur mot à dire, leur rôle à jouer, et que ce mot, et que ce rôle sont, de part et d'autre, irremplaçables.

Nous sommes loin ici de ces thèses féministes ou anti-féministes qui, sous couleur d'attaquer ou de défendre les

prérogatives de l'homme ou celles de la femme, se rejoignent en fin de compte, dans le même mépris de la réalité féminine: d'un côté, celles qui prétendent reléguer la femme au rang de mineure invétérée, et ne retenir de sa personnalité que l'aspect sexuel, ravalé au niveau de délabement de l'homme; de l'autre côté, celles qui, au nom d'un égalitarisme puéril, prétendent libérer la femme du joug masculin et la débarrasser de son complexe séculaire d'infériorité en niant son originalité propre.

Dieu a fait l'homme pour agir au dehors sur le monde. Toutes ses énergies sont tournées vers l'action, c'est-à-dire vers la conquête et l'aménagement de la terre, vers l'invention des instruments, des outils et des techniques qui lui permettront de subjuguier la nature, d'exploiter les richesses du sol et du sous-sol, de se défendre contre ceux qui lui disputent ses conquêtes, de dominer sur le monde de la matière et sur le monde des hommes.

La femme, par contraste, a été faite pour vivre au dedans. Au dedans du foyer, qu'elle anime de sa présence discrète et souriante; au dedans des vivants qu'elle a le don de comprendre, de l'intérieur, mieux qu'ils ne se comprennent eux-mêmes; au dedans de son cœur, enfin, où elle préserve et savoure en silence l'amour qui est la nourriture de sa vie.

La vie humaine, pour être humaine, a besoin d'un climat, d'un milieu chaud, délicat, d'un intérieur. Ce n'est pas à l'homme, que tout appelle au dehors, qu'on demandera de créer cet intérieur. Mais la femme, par sa constitution même, son génie propre, ses aptitudes et ses dons, est créatrice de ce milieu. Physiquement, elle est le milieu intérieur du petit enfant tout le long des mois de sa grossesse. Elle le reste longtemps après qu'est révolu le temps où elle le porte et le temps même où elle l'a tenu dans ses bras. Car elle prolonge sa fécondité physique par une sorte de fécondité morale. Première éducatrice du petit enfant, elle est en même temps le premier milieu spirituel où il baigne; elle forme sa conscience comme elle a formé son corps, et après l'avoir porté longtemps près de son cœur, plus longtemps encore elle le porte dedans. « Marie conservait toutes ces choses au fond de son cœur. » « La femme, c'est la maison », dit le Livre sacré de la Loi de Manou. Lisez dans la Bible le portrait de la femme forte, vous verrez quel sentiment de cette vérité avait le vieux judaïsme. Tous les siècles l'ont eu. La femme, c'est la maison, parce que la femme fait la maison et que la maison fait la femme. Entre la femme et la maison il y a des affinités

secrètes. Ce qu'elles offrent l'une et l'autre à la lassitude et à l'angoisse des hommes, c'est un « intérieur », un abri, un repos, une chaleur, une sécurité. Le monde est trop vaste et trop froid: il faut au voyageur un toit et des murs pour le protéger, un âtre pour le réchauffer. Les humains sont trop indifférents et trop impitoyables: il faut à l'homme, fût-il devenu grand et fort, des bras pour l'accueillir, un cœur pour lui compatir.

La femme et la maison, c'est tout un. Sans la femme, il n'y a pas de maison, comme sans le roi, il n'y a pas de royaume. Sans la maison, il n'y a pas de femme, comme sans le troupeau, il n'y a pas de bergère. Ce que les sujets attendent de leur roi, c'est qu'il règne sur le royaume; ce que les moutons demandent à leur bergère, c'est qu'elle règne sur le troupeau; ce que les hommes réclament de la femme, c'est qu'elle règne sur la maison.

Reine du foyer! C'est pour la femme son plus beau titre de gloire et tout le sens de sa mission. Dans nos compagnes, naguère, on disait avec fierté, de l'épouse ou de la mère morte, qu'elle avait « fait un beau règne ». Quel langage de prince! Un règne, un gouvernement, un royaume!

Quel langage de chrétien aussi! Car toute la tradition catholique va dans ce sens. Dans son foyer, la femme est reine. Elle règne sur la maison par sa vigilance et son savoir-faire; sur ses enfants par sa sagesse et son dévouement; sur son mari par sa tendresse et sa fidélité. Car « si l'homme est la tête, dit le pape Pie XI, la femme est le cœur, et, comme il possède la primauté du gouvernement, elle peut et doit revendiquer comme sienne la primauté de l'amour ».

*

Par quelle aberration ou quelle fatalité la femme a-t-elle été entraînée si souvent à abdiquer son beau royaume? La solution en vogue qui consiste à détourner la femme de sa mission naturelle, à lui faire désertir la maison pour chercher ailleurs l'indépendance, cette solution va au rebours des intentions divines les plus certaines.

Le serpent, naguère, faisait beaucoup de frais pour séduire Ève quand il lui disait: Vous serez comme des dieux! Aujourd'hui, il se contente de lui suggérer: Tu seras comme Adam! En réaction contre les intolérables servitudes qui ont pesé sur elle durant des millénaires et dont l'Évangile lui-même a mis des siècles à la délivrer, nos mœurs nouvelles offrent à la femme une promesse de liberté et lui assurent un épanouissement de son être qui eût paru, jadis, inimaginable. Devenue compagne, camarade, partenaire, égale de l'homme; accueillie dans les usines, les bureaux, les universités, les professions, les affaires, la politique, elle voit s'ouvrir devant elle un monde qui, jusqu'ici, lui était resté fermé.

Dans ce vaste mouvement d'émancipation, tout n'est pas mauvais, loin de là. J'aurai l'occasion de le dire tout à l'heure. En attendant, il faut déjà admettre que, dans beaucoup de cas, le rejet par la femme des anciennes disciplines et des anciennes prohibitions s'est imposé à elle comme une nécessité. « La femme est faite pour le foyer », disent certains, et ils en concluent aussitôt qu'il faut l'y attacher comme la chèvre au piquet ou le galérien à son banc. Mais si la femme n'a pas de foyer? Si elle n'en peut avoir? Si son foyer est éteint? Si, au contraire, bien vivant (trop vivant), ce foyer a besoin qu'on l'alimente? Si l'homme n'y suffit pas ou est indigne? — On ne répond pas à de telles situations en se réfugiant dans un bel axiome; on ne résout pas ainsi les questions par des mots.

Il reste cependant qu'en règle générale, la vraie place de la femme est dans son foyer, auprès de ses parents et de ses frères et sœurs, quand elle est encore jeune fille; auprès de

son mari et de ses enfants, quand elle est devenue épouse et mère. C'est le devoir impérieux des gouvernements de travailler de toutes leurs forces à promouvoir les conditions d'un ordre social et économique où le travail de la femme — surtout de la femme mariée — serait exclu, ou tendrait du moins à devenir exceptionnel. Dans un pays riche comme le nôtre, où les salaires sont relativement élevés, ces conditions sont déjà assez bien remplies, pour que le travail féminin, dans un grand nombre de cas, ne se justifie guère que par l'appât du gain, le goût du luxe et le désir d'indépendance. C'est à la femme, alors, qu'il appartient de réagir et de renoncer, s'il le faut, aux satisfactions futiles que l'argent procure, pour la satisfaction plus profonde et plus vraie du devoir accompli. Si la femme, c'est la maison, c'est dans la maison seulement — puisse-t-elle elle-même s'en convaincre — qu'elle trouvera la joie, la paix et la vraie liberté.

*

Est-ce à dire que la vocation de la femme la confine au foyer et l'écarte nécessairement de toutes les formes de la vie publique?

A l'encontre de bien des préjugés tenaces, il faut répondre hardiment: non! Il n'est pas défendu, il est même infiniment désirable que la femme remplisse dans la société le rôle qui lui *revient en tant que femme*.

La femme, c'est la maison. Mais toute maison a des fenêtres qui l'ouvrent sur le dehors et la mettent en rapport avec la vie de l'univers. Une maison sans fenêtres, c'est un bagne, un tombeau. Gardienne du foyer, la femme a besoin de savoir ce qui se passe dans le monde qui l'entourne et vient battre contre les murs des demeures les mieux défendues. Comment remplirait-elle, autrement, ses fonctions d'épouse et de mère, de compagne et conseillère de l'homme, d'éducatrice de ses enfants? Comment pourrait-elle partager les ambitions, les soucis et les épreuves de son mari? Comment pourrait-elle préparer ses petits à jouer dans le monde un rôle efficace? — Par-dessus le bord du nid, celle qui garde la couvée a le droit et même le devoir d'explorer l'espace.

C'est dire que, s'il est une vocation sociale de la femme, c'est au foyer, tout d'abord, et à partir du foyer, qu'elle doit s'exercer. Impossible sur ce point de n'être pas d'accord.

*

J'estime, cependant, qu'il faut aller plus loin et accorder à la femme dans la vie publique une mission particulière et spécifique. J'oserai même affirmer que l'action sociale de la femme n'est point, à l'heure présente, comme un luxe et un raffinement: elle est la condition nécessaire de notre rédemption.

Si l'on oppose, comme je l'ai fait tout à l'heure, le génie masculin au génie féminin, l'extériorité de l'homme à l'intériorité de la femme, on se rendra tout de suite à l'évidence que le monde où nous vivons est un monde masculin, trop exclusivement masculin pour être vraiment habitable. Depuis des millénaires, l'ensemble de l'effort civilisateur, sous la direction de l'homme, s'est orienté vers la conquête de l'univers matériel, le perfectionnement des outils et des techniques susceptibles d'améliorer les conditions extérieures de la vie humaine. C'est ainsi qu'on a pris l'habitude de marquer les étapes de la civilisation en rapport avec la succession et l'amélioration des outils de travail: âge de la pierre et âge du silex; âge du bronze et âge du fer; âge de la vapeur et âge de l'électricité; âge de l'atome... Chacune de ces grandes inventions procure à l'homme une emprise plus forte sur le monde extérieur et transforme profondément les

conditions de son existence. Mais on n'a jamais réussi à prouver que ces progrès sur le plan matériel s'étaient régulièrement accompagnés de progrès équivalents sur le plan moral et spirituel. Dans bien des cas, il serait même aisé de démontrer le contraire.

L'homme d'aujourd'hui, pour sa part, ressemble à l'apprenti-sorcier qui a déchainé sans le savoir dans le monde des puissances mystérieuses et gigantesques sur lesquelles il a perdu tout empire et qui menacent de le détruire. Il craint pour son corps, mais les dangers qui pèsent sur son âme sont encore pires. Regardez: au-dessus de nos villes, les cheminées d'usine crachent de la fumée et de la suie dans le même ciel où s'élançait, naguère, radieuse et solitaire, la flèche des églises et des cathédrales. Écoutez: dans le tintamarre des sirènes de manufactures, des klaxons d'automobiles, des sifflets de locomotives, des crissements et des grincements de la grande ville motorisée, comment entendrions-nous encore la musique des choses, et le chant des oiseaux, et la voix des cloches appelant à la prière ?

Ces faits, sur lesquels il serait naïf d'insister, ont valeur de symboles: ils marquent que l'homme a perdu en intériorité ce qu'il a gagné en extériorité, qu'il est retombé de l'esprit dans la matière, qu'il s'y enlise, qu'il y étouffe sous le poids de sa propre abondance, — comme un oiseau englué auquel tant de duvet, de mousse, de fétus, ont collé, qu'il n'est plus capable de prendre son envol.

Les triomphes éclatants de la technique et de la science ne doivent pas nous voiler l'importance bien plus considérable de ce que nous sommes en train de perdre: le sens chrétien de l'homme et de sa destinée, de la primauté des valeurs spirituelles sur les valeurs charnelles, de la vie intérieure et contemplative sur la vie extérieure et active.

Or, ce retour à une intériorité plus grande, qui peut mieux que la femme en préparer les voies ?

Dans l'élaboration et la mise au point de notre civilisation moderne, l'homme a joué le rôle qui lui revenait par nature: il a conquis la terre, construit la cité des hommes, lutté contre la famine, la malice et la mort, rendu la vie plus confortable, plus saine et plus longue. Il faut que la femme, à présent, remplisse la tâche qui lui incombe en propre et qui consiste à introduire dans le corps de l'humanité, démesurément agrandi, un « supplément d'âme ».

Notre culture abstraite et violente se trouve devant ce dilemme: ou se détruire elle-même, ou revenir à ses sources. Ce retour à la simplicité, à la nature, à l'humanité, à une vérité proportionnée au cœur, se fera sans doute sous des influences diverses: celle de la femme pourrait bien y être prépondérante ¹.

*

Est-il nécessaire d'ajouter que ce rôle rédempteur, la femme ne le remplira pas en abdiquant sa féminité, en quittant son paradis intérieur pour partager l'enfer des hommes ? La vocation sociale de la femme, loin de la détourner de l'axe naturel de sa vie, doit au contraire l'y ramener et l'y rattacher plus étroitement que jamais. Plus la femme reste naturelle, c'est-à-dire purement et intégralement femme, mieux elle résiste à ce qu'il y a d'inhumain et de monstrueux dans notre civilisation mécanistique, et mieux elle est capable de travailler à sa rédemption. Ce qui lui est demandé, c'est de faire rayonner dans la cité les mêmes vertus secrètes que la nature a déposées dans son esprit et dans son cœur et qu'elle exerce et cultive d'abord au bénéfique du foyer.

En règle générale, la vocation de la femme n'est pas de paraître, mais d'être, et non pas de faire, mais de suggérer,

1. Jean GUITTON, *Essai sur l'amour humain*, p. 237.

non pas d'agir, mais d'inspirer l'action de l'homme, comme Marie, aux noces de Cana, murmurant à l'oreille de Jésus: « Ils n'ont plus de vin ».

C'est ainsi qu'avait compris son rôle la délicieuse reine Astrid de Belgique. Comme on lui reprochait un jour de ne point faire de discours aux Belges qui l'adoraient: « La reine, répondit-elle, écoute le peuple, et le roi écoute la reine. »

Napoléon dans sa gloire n'avait plus d'oreilles pour personnes, sauf pour Laetitia, sa mère, le seul être au monde qui pût encore lui donner des ordres.

Cependant, la participation des femmes à la vie publique ne restera pas toujours aussi lointaine et indirecte. Assez souvent, elles seront appelées, comme les hommes, à mettre elles-mêmes les mains à la pâte, à exercer dans la cité une influence personnelle et décisive. Le développement et la bienfaisance des métiers sociaux féminins — institutrices, infirmières, aides maternelles, assistantes sociales — portent témoignage qu'il existe chez la femme un sens de l'humain, un amour des vivants, un savoir-faire, une souplesse et une qualité de dévouement qui la rendent dans bien des cas irremplaçable.

Il n'entre pas dans mon propos de dresser ici un inventaire des tâches et des fonctions que la femme pourrait exercer avec avantage dans le monde d'aujourd'hui. Mais je crois énoncer une évidence en disant que les professions féminines à encourager sont celles qui utilisent le mieux les aptitudes naturelles et les dons caractéristiques de la femme, et que la femme se doit à elle-même et doit à la société de tourner son effort plutôt vers les tâches maternelles, entendues au sens large, qu'elle peut si bien remplir, alors que les hommes les rempliraient si mal.

Chez un grand nombre de femmes, le sens de la maternité selon l'esprit et le cœur déborde largement les réalités physiques et psychologiques de la maternité selon la chair. On connaît des religieuses aussi maternelles que les plus maternelles des mères de famille. Le même cas se présente aussi chez des laïques. C'est cette aptitude fondamentale qu'il convient d'utiliser. La femme célibataire, sauf exception, emploiera mieux sa vie à quelque chose qui ressemble à ce que serait cette vie dans le mariage. A plus forte raison, la femme mariée, si par contrainte ou par choix elle cherche au dehors un supplément d'activité et désire faire profiter la communauté de ses capacités et de son expérience, fera mieux de se dévouer dans un milieu annexe ou similaire au foyer, que de se consacrer aux mathématiques, à l'économie ou à la politique.

L'embellissement, l'assainissement et la moralisation de la vie, l'éducation sous toutes ses formes, offrent aux initiatives féminines un champ autrement vaste, une matière autrement précieuse que la concurrence étourdie et naïve que certaines femmes, emportées par leur fougue, rêvent de faire à l'homme dans les domaines qui lui appartiennent.

*

Comprendre, aimer, souffrir et compatir: telle est la vocation de la femme éternelle.

Si la femme moderne veut satisfaire à la fois sa destinée de toujours et sa toute récente liberté, il lui faut accepter courageusement, chrétiennement, sa vérité.

A Bethléem, à Nazareth, au Calvaire, Jésus n'a demandé à Marie qu'une chose: l'amour. Aux jeunes filles, aux épouses et aux mères d'aujourd'hui, le Christ, l'Église et les hommes ne songent pas à demander autre chose. A quoi bon ? Il n'y a que l'amour qui sauve !

Quelle est la religion des Canadiens français?

Richard ARÈS, S. J.

LES CANADIENS FRANÇAIS, c'est entendu, sont catholiques en immense majorité; mais le sont-ils uniquement dans le Québec ou dans toutes les autres provinces aussi? et si oui, dans quelle proportion en chaque province? A ces questions ainsi qu'à bien d'autres du même genre, les statistiques fournies par le recensement de 1961 nous permettent de répondre. Encore une fois, il s'agit de données quantitatives, exprimant des nombres sans rien nous dire de la *qualité* religieuse de leur contenu. De plus, par Canadiens français nous entendons ici Canadiens d'origine française, et non pas Canadiens de langue maternelle française, pour la simple raison que la comparaison entre l'origine ethnique et la religion est la seule que nous donne le Bureau fédéral de la Statistique et qu'en conséquence nous font défaut les chiffres établissant les rapports entre la langue maternelle et la religion.

Un premier tableau nous présente les données les plus générales sur l'appartenance religieuse des Canadiens d'origine française.

Tableau 1

L'appartenance religieuse des Canadiens d'origine française

Religion	Nombre	Pourcentage
Catholique romaine	5,315,537	95.9%
Eglise-Unie	87,485	1.6
Eglise anglicane	59,796	1.1
Baptiste	16,838	0.3
Presbytérienne	16,623	0.3
Luthérienne	7,524	0.1
Pentecostale	5,275	0.1
Mennonite	1,800	—
Ukrainienne (grecque) cath.	1,615	—
Judaïque	1,276	—
Grecque orthodoxe	819	—
Autres	25,758	0.5
Total	5,540,346	100.0

Ces statistiques couvrent tout le Canada, par conséquent les dix provinces prises ensemble. Elles nous montrent que les Canadiens d'origine française se déclarent catholiques

dans la proportion de 95.9% et protestants dans la proportion d'environ 3.5%, ce qui donne au moins 99.4% de chrétiens chez eux.

Décomposons maintenant ces chiffres globaux en deux catégories, selon qu'ils s'appliquent aux Canadiens français dans le Québec ou hors du Québec.

Tableau 2

L'appartenance religieuse des Canadiens d'origine française

Religion	dans le Québec	hors du Québec
Catholique rom.	4,203,633 (99.1%)	1,111,904 (85.6%)
Eglise anglicane	9,768 (0.2)	50,028 (3.9)
Eglise-Unie	9,154 (0.2)	78,331 (6.1)
Presbytérienne	4,465 (0.1)	12,158 (0.9)
Baptiste	2,496 (0.1)	14,342 (1.1)
Pentecostale	1,701 (0.1)	3,574 (0.3)
Judaïque	868 —	408 —
Luthérienne	535 —	6,989 (0.5)
Ukrainienne (grecque) cath.	489 —	1,126 (0.1)
Grecque orthodoxe	423 —	396 —
Mennonite	11 —	1,789 (0.1)
Autres	7,811 (0.2)	17,947 (1.4)
	4,241,354 (100.0)	1,298,992 (100.0)

Voilà un tableau qui permet des comparaisons fort intéressantes et instructives. Le pourcentage des Canadiens français à se déclarer catholiques s'élève à 99.1 au Québec et s'abaisse à 85.6 hors du Québec. De plus, il faut noter l'attraction spéciale qu'ils ont pour les églises protestantes hors du Québec; alors qu'ils ne constituent que le quart du nombre total des Canadiens d'origine française, ceux des autres provinces comptent environ six fois plus d'adhérents à ces Églises que n'en comptent les Franco-Québécois. Ainsi, par exemple, 9,768 se déclarent anglicans au Québec et 50,028 hors du Québec, 9,154 se rattachent à l'Église-Unie au Québec et 78,331 hors du Québec, 2,496 se disent presbytériens au Québec et 14,342 hors du Québec. Fait curieux: deux religions seulement, autres que le catholicisme, ont plus d'adhérents au Québec qu'en dehors du Québec chez les Canadiens français: la religion judaïque: 868 au Québec et 406 hors du Québec, et la religion grecque orthodoxe: 423 au Québec et 396 hors du Québec.

Avant de quitter le Québec et d'analyser l'état religieux des Canadiens français dans chacune des autres provinces, jetons un coup d'œil sur la situation à Montréal.

Tableau 3

L'appartenance religieuse des Canadiens d'origine française à Montréal

Religion	Zone métropolitaine	Cité
Catholique rom.	1,332,315 (98.5%)	783,411 (98.7%)
Eglise anglicane	5,538 (0.4)	2,337 (0.3)
Eglise-Unie	5,086 (0.3)	1,869 (0.2)
Presbytérienne	2,504 (0.2)	1,361 (0.2)
Pentecostale	1,013 (0.1)	549 (0.1)
Baptiste	938 (0.1)	444 (0.1)
Judaïque	858 —	540 (0.1)
Luthérienne	366 —	189 —
Grecque orthodoxe	339 —	228 —
Ukrainienne (grecque) cath.	192 —	118 —
Mennonite	9 —	2 —
Autres	4,342 (0.3)	2,551 (0.4)
Total	1,353,480 (100.0)	793,599 (100.0)

Même à Montréal, plus de 98% des Canadiens d'origine française se déclarent encore catholiques. Les six principales confessions protestantes (anglicane, unie, presbytérienne, pentecostale, baptiste et luthérienne) n'ont ensemble, chez les Montréalais d'origine française, qu'un peu plus de 15,000 fidèles dans la zone métropolitaine et qu'environ 7,000 dans la cité proprement dite. Il aurait été intéressant de savoir par le détail ce que recouvre le titre « Autres », de savoir en particulier combien de Montréalais d'origine française se sont déclarés « sans religion » ou « athée », mais les renseignements publiés par le Bureau fédéral de la Statistique ne vont pas jusque-là. Ils nous apprennent sans plus de détails qu'il y a 5,059 incroyants dans la zone métropolitaine montréalaise, qui compte 2,109,509 habitants, et 3,180 dans la cité elle-même, dont la population s'élève à 1,191,062.

* * *

Laissons le Québec et Montréal et voyons comment la situation se présente en chacune des autres provinces du Canada.

Tableau 4
L'appartenance religieuse des Canadiens d'origine française

Religion	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard
Catholique romaine	14,186 (82.6%)	16,722 (96.0%)
Eglise anglicane	1,672 (9.8)	108 (0.6)
Eglise-Unie	883 (5.1)	317 (1.8)
Pentecostale	107 (0.6)	15 (0.1)
Baptiste	33 (0.2)	66 (0.4)
Presbytérienne	22 (0.1)	133 (0.7)
Luthérienne	5 —	— —
Ukrainienne (grecque) cath.	2 —	3 —
Autres	261 (1.5)	54 (0.3)
Total	17,171 (100.0)	17,418 (100.0)

Le catholicisme s'est mieux conservé dans l'Île-du-Prince-Édouard qu'à Terre-Neuve où les Églises anglicane et unie ont quelque peu entamé le bloc canadien-français catholique, la première revendiquant 9.8% et la seconde, 5.1% des Franco-Terreneuviens.

Tableau 5
L'appartenance religieuse des Canadiens d'origine française

Religion	en Nouvelle-Écosse	au Nouveau-Brunswick
Catholique romaine	71,825 (81.7%)	225,003 (96.9%)
Eglise anglicane	5,988 (6.8)	1,872 (0.8)
Eglise-Unie	4,394 (5.0)	1,834 (0.8)
Baptiste	3,030 (3.4)	2,178 (0.9)
Presbytérienne	903 (1.0)	301 (0.1)
Luthérienne	766 (0.9)	23 (0.0)
Pentecostale	177 (0.2)	393 (0.2)
Ukrainienne (grecque) cath.	32 —	70 —
Judaïque	3 —	9 —
Grecque orthodoxe	1 —	1 —
Mennonite	1 —	1 —
Autres	763 (0.9)	442 (0.2)
Total	87,883 (100.0)	232,127 (100.0)

La situation religieuse en Nouvelle-Écosse ressemble fort à celle qui existe à Terre-Neuve: ici 81.7% de catholiques, là 82.6%; de même, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard présentent des situations religieuses à peu près semblables: ici 96.9% de catholiques, là 96%. Les Églises anglicane et unie maintiennent leur position, tout de suite après l'Église catholique, dans les quatre provinces maritimes, sauf au Nouveau-Brunswick où elles sont dépassées par l'Église baptiste (dans l'Île-du-Prince-Édouard, l'Église presbytérienne occupe aussi la 3^e place).

Tableau 6
L'appartenance religieuse des Canadiens d'origine française

Religion	en Ontario	au Manitoba
Catholique rom.	552,886 (85.3%)	73,928 (88.1%)
Eglise-Unie	38,864 (6.0)	4,858 (5.8)
Eglise anglicane	26,415 (4.2)	2,451 (2.9)
Presbytérienne	7,868 (1.2)	440 (0.5)
Baptiste	6,672 (1.1)	276 (0.3)
Luthérienne	2,766 (0.4)	608 (0.7)
Mennonite	1,587 (0.2)	55 —
Pentecostale	1,554 (0.2)	231 (0.3)
Ukrainienne (grecque) cath.	551 —	197 (0.2)
Judaïque	311 —	20 —
Grecque orthodoxe	181 —	62 —
Autres	8,286 (1.3)	810 (1.0)
Total	647,941 (100.0)	83,936 (100.0)

En Ontario, il y a près de 100,000 Canadiens d'origine française qui ne sont pas catholiques, mais le pourcentage catholique s'y compare avantageusement aux pourcentages

de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve; au Manitoba, les pertes du catholicisme s'élèvent à environ 10,000, presque toutes au protestantisme.

Tableau 7
L'appartenance religieuse des Canadiens d'origine française

Religion	en Saskatchewan	en Alberta
Catholique romaine	50,063 (83.7%)	63,519 (76.2%)
Eglise-Unie	5,273 (8.8)	10,341 (12.4)
Eglise anglicane	1,877 (3.2)	3,493 (4.2)
Luthérienne	726 (1.2)	1,136 (1.3)
Presbytérienne	308 (0.5)	918 (1.1)
Baptiste	188 (0.3)	846 (1.0)
Pentecostale	163 (0.3)	365 (0.5)
Ukrainienne		
(grecque) cath.	86 (0.1)	132 (0.1)
Mennonite	41 —	61 (0.1)
Grecque orthodoxe	34 —	81 —
Judaïque	4 —	14 —
Autres	1,061 (1.8)	2,413 (2.9)
Total	59,824 (100.0)	83,319 (100.0)

Pour la première fois dans une province canadienne, le pourcentage catholique du groupe canadien-français en Alberta descend au-dessous de 80 et une Église protestante déterminée obtient plus de 10% du groupe français, 10,341 membres de ce groupe s'étant en effet déclarés aussi membres de l'Église-Unie.

Tableau 8
L'appartenance religieuse des Canadiens d'origine française

Religion	en Colombie	au Yukon et au N.-Ouest
Catholique romaine	41,790 (62.4%)	1,982 (82.5%)
Eglise-Unie	11,424 (17.1)	143 (5.9)
Eglise anglicane	5,991 (8.9)	161 (6.7)
Presbytérienne	1,254 (1.8)	11 (0.4)
Baptiste	1,024 (1.5)	29 (1.2)
Luthérienne	942 (1.4)	17 (0.7)
Pentecostale	558 (1.0)	11 (0.4)
Ukrainienne		
(grecque) cath.	53 (0.1)	— —
Judaïque	47 —	— —
Mennonite	43 —	— —
Grecque orthodoxe	35 —	— —
Autres	3,809 (5.7)	48 (2.0)
Total	66,970 (100.0)	2,403 (100.0)

C'est en Colombie que les Canadiens français sont le moins catholiques et le plus protestants; au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, par contre, ils maintiennent leur moyenne catholique au niveau de Terre-Neuve et de la Saskatchewan.

Voici, pour tout résumer, un tableau montrant le pourcentage de catholiques et de protestants (en ne comptant les fidèles que des six principales confessions protestantes) pour chaque province.

Tableau 9
Pourcentage chez les Canadiens d'origine française

Province	pourcentage de catholiques	de protestants
Québec	99.1%	0.6%
Nouveau-Brunswick	96.9	2.8
Ile-du-Prince-Édouard	96.0	3.6
Manitoba	88.1	10.5
Ontario	85.3	13.1
Saskatchewan	83.7	14.3
Terre-Neuve	82.6	15.8
Yukon et Nord-Ouest	82.5	15.3
Nouvelle-Ecosse	81.7	17.3
Alberta	76.2	20.5
Colombie	62.4	31.7
Canada	95.9%	3.5%

Sauf dans deux provinces, l'Alberta et la Colombie, les Canadiens d'origine française se déclarent catholiques dans une proportion de plus de 80%, proportion qui s'élève à au delà de 95% dans trois provinces: l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et le Québec. A noter aussi que, sauf en Colombie, presque tous les Canadiens français qui ne sont pas catholiques se déclarent protestants et n'adhèrent qu'en très petit nombre aux autres religions.

* * *

De ces statistiques trois grandes conclusions se dégagent:

1. Les Canadiens d'origine française se déclarent encore catholiques en immense majorité, majorité qui va de 99.1% au Québec à 62.4% en Colombie;

2. Ceux qui, parmi eux, abandonnent l'Église catholique passent, pour la plupart, aux églises protestantes, surtout hors du Québec, de sorte qu'ils se déclarent chrétiens dans une proportion encore plus forte, laquelle s'élève à 99.7% au Québec et ne s'abaisse qu'à 94.1% en Colombie, province offrant la plus basse moyenne de chrétiens;

3. Hors du Québec, la moyenne générale des Canadiens d'origine française à se déclarer catholiques n'est que 85.6%, alors qu'au Québec cette même moyenne s'élève à 99.1%. Il semble donc qu'un milieu ethnique homogène les aide à se conserver, du moins à se déclarer catholiques. Le cas de l'Île-du-Prince-Édouard toutefois démontre que cette règle n'est pas universelle: les Canadiens d'origine française y affichent encore une très forte majorité de catholiques (96%), même si ceux qui ont conservé leur langue maternelle ne forment plus qu'une minorité (44.5%).

« Le temple de la lumière »

Pour vos ampoules
tubes fluorescents
et
fournitures électriques



BEN BÉLAND, prés.
JEAN BÉLAND, Ing. P.,
secr.-trés.

7152, boul. Saint-Laurent, Montréal 274-2465*

Lettre de Paris

Luigi d'APOLLONIA, S. J.

ME VOICI EN FRANCE, au pays de Descartes, alors que je commençais à m'habituer à la conduite à gauche et même à me retrouver parmi les *pounds*, les *shillings*, les *half-crowns*, les *bobs*, les *two pences* qu'on abrège avec un *d* et non un *I* et qu'on prononce *tup'ns* comme Berkeley Square se prononce *Berkeley* et son Douglas Home sir Douglas Home. J'en faisais la remarque à un Père qui me répondit: « *You have a point there*. Non, ce n'est pas logique. *Mind you*, enchaîna-t-il avec humour, il ne faut pas trop abuser de la logique. » Délicieuse Angleterre!

Pour bien prouver qu'il a raison, je parlerai dans cette lettre de trois choses: premièrement, du « cartiérisme »; deuxièmement, du Marché commun; troisièmement, de Paris où je mettrai un peu de tout, afin de ne pas trop abuser...

* * *

En une série d'articles, Raymond Cartier s'est attaqué de toute la force de *Paris-Match* à la politique gaulliste de l'aide aux pays attardés. Ce fut un beau brouhaha. Car M. Cartier possède un talent de journaliste incontestable; « il sait se faire lire » (car, n'est-ce pas, c'est ça un talent de journaliste). D'autre part, les Français ont des idées — trop même — et, pour les exprimer, ont reçu du ciel un sang remuant et un don d'expression. En comparaison, nous sommes à peine doués de l'usage de la parole.

Mais avant Raymond Cartier, René Dumont, un agronome qui est en même temps un économiste sympathique à la Chine rouge et à Cuba, avait, dans un livre intitulé *L'Afrique noire est mal partie*, dénoncé les abus et les incohérences des gouvernements qui régissent les anciennes colonies françaises. Entre autres exemples, un député du Dahomey gagne autant en six mois qu'un paysan en trente ans. Toujours avant M. Cartier, côté droit cette fois, Édouard Bonnefous, sénateur, ancien ministre, membre de l'Institut avait fait paraître un autre livre de choc, *Les milliards s'envolent*. En termes très accessibles, il donnait les mécanismes de la coopération française, les montants et une solution qui, Dieu merci, n'était pas celle du « chacun chez soi » et du « chacun pour soi » — celle de M. Cartier non plus, d'ailleurs. Courroucé, dit-on, par les articles de *Paris-Match*, M. de Gaulle ordonna à des spécialistes irrécusables d'examiner toute la question, comptes de la nation en main. Le rapport Jeanneney confirme entièrement les chiffres exposés par M. Bonnefous. Sur certains points, il va même au-delà. D'après les calculs de Bonnefous, les suppléments de prix sur les produits tropicaux coûtaient à la France 60 milliards d'anciens francs; d'après les calculs de la Commission Jeanneney ces dons déguisés représentent quelque 100 milliards. M. Bonnefous l'avait échappé belle, peut-on dire. Mais M. Cartier...

C'est « assis », pourtant, sur ces faits, ayant pour répondants à sa gauche, M. Dumont, à sa droite, M. Bonnefous, mais en ajoutant des inexactitudes et des interprétations discutables, confondant prêts, dons, garanties financières que M. Cartier développa la « doctrine » à laquelle le public attachait son nom, si tant est que le « cartiérisme » mérite le nom de doctrine. J'y discerne, pour ma part, un mélange

de nationalisme puisqu'elle pose le problème de l'aide au tiers-monde dans une optique purement nationale, de positivisme puisqu'elle tend à réduire la conscience politique à une mathématique, d'« égoïsme sacré » puisque, pour régler un problème de morale politique dont Jean XXIII dans son encyclique *Mater et Magistra* disait qu'il était « le problème le plus important peut-être » de notre temps, elle fait appel à des lieux communs et à un bon sens un peu court plutôt qu'à une générosité réaliste et à une solidarité créatrice.

Quoi qu'il en soit, il reste que la France consacre à l'aide de ses anciennes colonies, 2,5% de son produit national brut, alors que la Grande-Bretagne consacre 1,3% aux siennes; que le pays qui peut se vanter d'avoir formé Laënnec et Pasteur ne dispose que de 5 lits d'hôpital pour 1,000 habitants, alors que la Grande-Bretagne en a 10; que les maisons de retraite sont très insuffisantes; que les établissements scolaires sont vétustes et bondés en comparaison des nôtres; que les jeunes ménages ne trouvent pas où se loger convenablement; que les paysans, en trop d'endroits, attendent l'eau courante et l'électricité, tandis que M. de Gaulle veut, malgré tout, sa force de frappe nationale — coûteuse arbalète. Il aurait aussi laissé tomber de ses lèvres ce propos à l'endroit de M. Cartier... « La France a maintenant son Poujade de luxe! » Seulement voilà, personne n'aime payer des impôts ni son café, si excellent soit-il, un prix supérieur de 70% au cours normal, si c'est pour permettre à des régimes africains de se lancer dans des dépenses somptuaires. De plus, les transfusions de capitaux, à elles toutes seules, ne transformeront jamais un pays pauvre en pays riche. Il est besoin de cadres intellectuels, administratifs et techniques pour produire ce miracle, et c'est la part surtout de l'effort africain. En outre, moins patient que l'Anglais, le Français en a assez d'entendre répéter, dès que les choses vont mal quelque part en Afrique, que c'est là une séquelle du colonialisme. Le cas de l'Algérie dont la blessure est encore fraîche, qui coûte cher à la France et d'où l'on s'enfuit est particulièrement pénible.

J'entends bien que les choses peuvent changer, mais aussi longtemps qu'il n'y aura pas de chômage, que le Français mettra la poule au pot, qu'il rêvera voiture, cuisine modèle, vacances prochaines, ce problème restera plus irritant que grave. Je note aussi que si divisés soient-ils sur la force nucléaire française et autres problèmes politiques, — et c'est leur droit, — les catholiques, qu'ils lisent *la France catholique*, *Témoignage chrétien*, *l'Homme nouveau*, *la Vie catholique illustrée*, *la Croix* de Paris, opposent au « cartiérisme » une même résistance, et pour la même haute raison décisive qu'il est trop terre à terre et manque de cœur à force d'être raisonnable. On a presque envie de s'écrier: Béni soit le cartiérisme, puisqu'il permet de prendre conscience du problème.

* * *

Je reprends cette lettre interrompue, le hasard m'ayant conduit à faire du ministère à quelques 30 milles de Paris, en un endroit déchristianisé. La riche plaine est encore couverte de magnifiques églises qui hélas se délitent. Un seul

curé en dessert cinq. La poésie peut-être niche dans les ruines, non la foi. Mais parlons, tel que promis, du Marché commun.

Il progresse et il piétine à la fois. Il progresse industriellement, puisque les contingentements ont été entièrement abolis, et que le tarif extérieur commun sera pleinement en vigueur dès le 1^{er} janvier 1967, avec trois années d'avance sur le calendrier du traité de Rome. Par contre, le Marché commun agricole est dans une impasse.

Dans l'Europe des Six, tout le système des prix agricoles communs dépend du niveau du prix du blé. L'Allemagne avait donné en principe son accord au plan Mansholt qui prévoyait la fixation immédiate du prix unique avec paiements de compensation aux paysans allemands, italiens et luxembourgeois. Or, à la surprise générale, voici qu'elle fait savoir quelle n'acceptera aucune réduction avant 1965, et qu'elle ne pourra s'engager sur un prix européen commun avant 1967, ce qui reporterait à 1970 le prix unique. Bruxelles (3 juin) fut donc un échec. Plus grave encore est l'argument des « intérêts nationaux » invoqué et placé au-dessus de l'« intérêt communautaire » par une Allemagne qui, jusqu'ici, avait le plus profondément adhéré à l'idée européenne. Il faut dire que le gouvernement français s'est servi, à maintes reprises, du même argument, et il lui est difficile de faire valoir l'argument communautaire dans le domaine agricole quand il le récuse en d'autres. Un certain *nationalisme* heurte l'idée même de *communauté*.

Présentant devant le Parlement européen (dont le rôle est encore très effacé) le septième rapport d'activité de la Communauté économique européenne, M. Hallstein, président du Marché commun, a parlé, chiffres à l'appui, de « succès grandiose ».

Cependant, a-t-il poursuivi, trois dangers menacent le développement de la Communauté: le traité n'a pas prévu partout un calendrier ferme, le développement économique des pays membres comporte des écarts extrêmes, des commotions peuvent provenir du dehors: dangers d'une fausse union politique ou d'une mauvaise vision de cet exécutif, par exemple.

Mauvaise vision de cet *exécutif*: le 31 janvier dernier, le général de Gaulle ne rejetait-il pas ce terme comme une « impropriété tendancieuse de concept et de forme » pour dire une « réunion... d'experts internationaux » ?

Il y avait jadis la Bretagne, la Normandie, la Bourgogne, etc., et il y eut la France. Il y avait le Piémont, les Deux-Siciles, la Lombardie, les États pontificaux, et il y eut l'Italie. Il y a aujourd'hui la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, la Hollande, le Luxembourg, et, demain, il y aura l'Europe. Sur papier, la synthèse est facile. Elle est plus difficile en réalité. Les inquiétudes subsistent, et les désaccords politiques. Mais des progrès décisifs ont été accomplis. Ce n'est pourtant qu'avec une agriculture commune que le *point of no return*, le point critique d'irréversibilité sera atteint. Alors, la Communauté économique pourra déboucher sur une Communauté politique, et une nouvelle frontière effacer les profondes cicatrices géographiques qui ont marqué l'Europe depuis des siècles.

* * *

Et il y a Paris. C'est effarant ce qu'il s'y publie de journaux, d'hebdomadaires, de revues, de livres, ce qu'il s'y donne de cours, de conférences, de séminaires, ce qu'il s'y expose de tableaux et d'objets d'art, ce qu'il s'y fait de déclarations politiques. C'est, chaque jour, une ivresse verbale, ou mieux encore un embouteillage littéraire, artistique, intellectuel, politique. Pour comprendre ce que je veux dire,

songez qu'un autobus fait en moyenne 12 kilomètres à l'heure et qu'il parvient ainsi, en 1964, à rejoindre l'allure d'un bon fiacre d'autrefois. Ce détail, je le tiens de l'ancien président du Conseil d'administration de la R. A. T. P. (Régie autonome de Transports parisiens). Montesquieu se plaignait déjà des « embarras » de la ville et faisait jurer son Persan « comme un chrétien ». Que dirait-il aujourd'hui d'une pareille concentration à Paris de tant d'activités de tous ordres ? Comment peut-on être parisien ?

A vrai dire, ce n'est guère difficile, si on a le loisir de faire des promenades. La ville a fait toilette et retrouvé sa fraîcheur. On s'attendait bien, après ce grand lavage, à un effet de surprise, non à la douceur de cette pierre teinte crème, plus belle de nuit que de jour, à l'allégresse des frises, à la noblesse des façades, à la variété des marbres, à la chair généreuse des statues et des reliefs. Le vêtement de suie cachait la beauté des monuments comme tant de murs la beauté de secrets jardins.

Notre-Dame n'a pas encore revêtu sa robe de jeunesse. On hésite, car depuis la restauration par Violet-le-Duc, la pierre de Notre-Dame, bien que tirée de la même carrière, n'a plus le même âge. Les gargouilles seraient particulièrement délicates, malgré leurs gros airs méchants. En tout cas, on craint l'effet, et on n'a pas encore lavé la cathédrale. Je l'ai vue, de nuit, alors que, grande vedette, elle donnait un spectacle, en plein air, à un public affranchi de toutes servitudes mondaines. Les projecteurs et les micros sont les moyens industriels de ces spectacles baptisés, faute de mieux sans doute, *Son et Lumière*. Chambord a commencé, suivi par Versailles. A cette heure, il y en a plus de cent treize rien que dans le groupe des Châteaux de la Loire. Leur valeur est très inégale, dit-on. Pur enchantement, celui de Notre-Dame évoque de grandes pages d'histoire. C'est vrai qu'elle en a tant vu, cette Notre-Dame, tant vu et tant entendu, au cours de huit siècles, au cœur de cette France, royaume, empire, république...

Paris n'est pas que Notre-Dame. C'est aussi l'Élysée, l'hôtel Matignon, le Quai-d'Orsay. Et tout cela, par le temps qui court, c'est M. de Gaulle.

De Gaulle, le 6 juin, n'était pas en Normandie, aux fêtes qui célébraient le débarquement allié. Il se souvenait — car il a la mémoire longue — que la France en tant que telle avait été tenue dans l'ignorance du lieu et de l'heure du débarquement, voire écartée systématiquement des conseils où s'élaboraient les desseins des « Anglo-Saxons ». L'absence du Président de la France était plus que du ressentiment personnel.

Au lieu de se rendre sur la plage de Normandie, de Gaulle préparait son voyage en Picardie. Cette tournée, au total réussie, fut une rude épreuve pour sa santé. Mais deux jours de soleil torride et deux jours de pluie, aucun arrêt prévu n'a été supprimé, aucune allocution escamotée. Le convalescent de fraîche date se voulait impassible, au-dessus des vicissitudes du commun des mortels.

La tournée fut aussi une rude épreuve pour la santé du régime. La Picardie fait face à des problèmes d'agriculture, de reconversion industrielle et de logement. Or, partout l'accueil fut sympathique, et le peuple n'a pas écouté les consignes d'abstention que lui adressaient les partis.

Des propos tenus par le Président, ceux qui touchaient à sa politique et à la compétition présidentielle de décembre 1965 ont été dégagés, scrutés, pesés. Première affirmation: « La France a choisi une certaine voie, il faut l'y maintenir. » Ce qui veut dire politique de stabilité à l'intérieur, d'indépendance à l'extérieur. Deuxième affirmation: « Je ferai en sorte que, pour plus tard, il en soit comme aujourd'hui. » Ce

qui veut dire que le gaullisme se donnera des cadres. Mais quelle sera leur force sans le patronage vivant de de Gaulle ? Troisième affirmation: « Je continuerai autant que j'en aurai la force », et encore: « Je répondrai du pays aussi longtemps que je le pourrai. » L'an prochain, si Dieu lui prête santé, de Gaulle entrera donc en lice. Personne ne lui a jamais nié un grand courage physique. Sa popularité demeure très

grande, quoique l'enthousiasme des premiers jours soit tombé. De Gaulle, qui demeure un symbole, est aujourd'hui un homme contesté. Son régime, davantage encore. Je me garderai bien d'essayer de vous expliquer pourquoi. D'ailleurs, cette lettre est déjà longue, et j'avoue que je tremble à la pensée qu'elle puisse tomber entre des mains françaises. Sur ce, au revoir.

Les raisons du Québec au Nouveau-Québec

Michel BROCHU

LES INTERVENTIONS ET LES DÉCLARATIONS des parlementaires à la Chambre des députés à Ottawa, au cours de l'hiver et du printemps 1964, au sujet de la volonté du Québec d'assumer ses responsabilités au Nouveau-Québec, et les commentaires des journaux et de certaines revues au sujet de ces déclarations montrent que, d'une façon générale, on n'a pas saisi le nœud ni le fond de la question ni, en particulier, les raisons profondes qui, depuis 1962, motivent le Québec et monsieur René Lévesque, de qui relève la direction générale du Nouveau-Québec, à réclamer avec tant d'instance la prise en charge du Nouveau-Québec.

Plusieurs politiciens et quelques hommes politiques qui siègent à Ottawa ne semblent voir ici que les ambitions politiques et personnelles d'un ministre québécois, les Esquimaux servant de ballon politique et de marionnettes, comme on a dit.

Et chez la plupart des journalistes, à force de parler des modalités du transfert d'administration, du sentiment des Esquimaux sur l'affaire, à force aussi, chez certains, de ne rapporter que des faits et des témoignages souvent partiels ou partiels, n'ayant qu'un rapport très éloigné avec l'essentiel du problème, on a fini, hommes politiques, journalistes et grand public, par oublier les raisons essentielles qui fondent le Québec à prendre en main le Nouveau-Québec.

M. Jean Chevalier, journaliste au *Droit* d'Ottawa et correspondant à *l'Action* de Québec, a eu le grand mérite de se demander très honnêtement et très lucidement, en mars 1964, pourquoi, à la fin, le Québec revendiquait-il tellement l'administration du Nouveau-Québec. La question est légitime et pertinente et mérite une réponse claire et concise. Il revenait peut-être aussi à quelqu'un qui, à l'été et à l'automne 1961, contribua à soulever ce vaste problème par une série d'articles publiés dans *Relations*, d'apporter les précisions et les éclaircissements qui s'imposent.

Voici, en résumé, les circonstances qui ont porté le Québec à prendre position sur la question du Nouveau-Québec. Au cours de l'été 1960, à l'occasion d'une mission scientifique, il me fut donné de prendre connaissance des grands problèmes qui se posaient au Nouveau-Québec esquimau et qui intéressaient à la fois le Québec en tant qu'État et le peuple esquimau qui habite les côtes du Nouveau-Québec. Ces problèmes sont de deux ordres: d'une part, un problème de nature politique, l'Administration, la Santé et l'Instruction dans les postes esquimaux du Nouveau-Québec échappent totalement au Québec; d'autre part, un problème humain concernant les Esquimaux, ceux-ci sont très sérieusement menacés de perdre leur langue et leur identité en tant que peuple, à cause notamment de l'organisation, progressive et

méthodique, depuis 1951, d'un réseau d'écoles où la seule et unique langue d'enseignement est l'anglais. Ce système vise, de l'aveu de fonctionnaires du ministère du Nord canadien, à détruire la langue esquimaude et tend à l'assimilation des Esquimaux à la masse anglo-canadienne, ce qui équivaut à une véritable génocide culturel. Plusieurs voix, dont celles de M. Paul Sauriol, éditorialiste au *Devoir*, des Pères André Steiman, O. M. I., et Robert Lechat, O. M. I., missionnaires au Nouveau-Québec, ont signalé ce danger réel.

Devant ces deux grands problèmes qui se posaient en 1960, et qui se posent toujours, en 1964, clairs et inchangés, le Québec avait un double devoir. Il était inadmissible et inconvenant que l'Administration, la Santé et l'Enseignement dans les postes esquimaux du Nouveau-Québec fussent assumés en totalité par des organismes extérieurs au Québec. Par voie de conséquence, le Québec se devait de prendre complètement en main ces trois grands secteurs de la vie du Nouveau-Québec.

Relativement aux Esquimaux, menacés par l'école anglaise de perdre leur langue et de se voir assimilés comme le sont déjà ou sont en train de le devenir dans tout le Canada plusieurs groupes indiens, il convenait que le Québec intervint énergiquement et sans retard pour enrayer ce génocide culturel, par l'institution d'un système d'enseignement qui donnât priorité à l'esquimau comme langue de base comme cela se fait tout normalement pour les Esquimaux du Groenland et pour les Lapons en Scandinavie. La gravité de la situation, tant pour le prestige du Québec que pour l'avenir des Esquimaux, était telle que je jugeai opportun d'en informer, à titre personnel, le gouvernement du Québec.

À la suite de deux longues entrevues qu'il m'accordait, au printemps et à l'automne de 1961, M. René Lévesque accepta, par conviction, de s'occuper de ce vaste problème du Nouveau-Québec.

Il apparaît puéril d'attribuer ici à monsieur René Lévesque des motifs politiques et des ambitions personnelles. La question, justement, ne présentait aucune rentabilité politique et, au contraire, ne laissait présager que des ennuis de toute nature. En outre, monsieur René Lévesque était alors tout entier plongé dans la grande bataille de la nationalisation du réseau de distribution de l'Électricité.

Ayant eu l'honneur de collaborer de très près à la mise en œuvre de la direction générale du Nouveau-Québec, à sa création en novembre 1962, et fait partie de la première équipe, je puis témoigner que, dès les débuts, les deux grands principes qui présidèrent au travail furent d'une part: de prendre en main la totalité de l'Administration, de la Santé et de l'Enseignement des postes esquimaux du Nouveau-Qué-

bec, parce qu'il s'agissait d'un territoire québécois et qu'il était et qu'il est normal qu'il en soit ainsi, et, d'autre part, d'assurer le respect de la langue et des traditions esquimaudes par un système d'enseignement où l'esquimau serait la première et la principale langue d'enseignement.

Inutile de souligner qu'il ne fut jamais question de franciser les Esquimaux ou de leur imposer le français comme seule langue d'enseignement, encore moins, de les orienter, de près ou de loin, vers le catholicisme.

Preuve qu'elle était sérieuse dans ses propositions et dans ses intentions, la Direction du Nouveau-Québec a demandé à sa première équipe de fonctionnaires et aux autres qui sont venus les rejoindre, avant toute chose d'apprendre l'esquimau à Fort-Chimo ou dans d'autres postes du Nouveau-Québec.

Pour résumer la situation, les raisons qui ont dès le début motivé et qui motivent toujours la prise en charge du Nouveau-Québec par le Québec sont et devraient être parfaitement claires et intelligibles à tous: il y a, d'une part, le motif de haute convenance nationale et, d'autre part, le motif de respect dû aux Esquimaux, comme peuple, et à leur langue, comme valeur de civilisation intrinsèque et irremplaçable.

Il est donc absolument sans fondement d'affirmer que les Esquimaux deviennent des marionnettes dans les mains du gouvernement du Québec, puisque le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire de la Délégation générale du Nouveau-Québec est le seul à vouloir protéger, enseigner et respecter pleinement la langue esquimaude. Ce que le Québec est capable de faire, grâce à la coopération de professeurs esquimaux anglicans.

Quant au point de vue matériel, qui n'est pas, quoi qu'on en puisse penser, l'essentiel, même s'il a une grande importance, il ne sera pas difficile au Québec de faire mieux que le ministère du Nord canadien, et que le ministère de la Santé d'Ottawa; la meilleure preuve en est que le premier médecin résidant des côtes du Nouveau-Québec, n'y est arrivé que le 13 mars 1964, à l'hôpital Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus de Fort-Sainte-Foy. Les responsables de sa venue sont les Pères Oblats, les Sœurs Grises de-la-Croix et le Québec, et pas du tout le ministère du Nord canadien ou le ministère de la Santé d'Ottawa, qui ne se sont jamais, pour leur part, préoccupés d'affecter un médecin résidant aux postes esquimaux ou indiens du Nouveau-Québec, malgré les puissants moyens financiers dont ils disposent.

En conclusion, le Québec a des droits au Nouveau-Québec, et il a les moyens et les hommes pour les faire valoir; et il ne faut pas oublier que, dans la presque totalité des postes, les immeubles construits par le ministère du Nord canadien et par le ministère de la Santé d'Ottawa le furent sur les terres domaniales du Québec, sans autorisation et sans cession de terrain de la part du Québec. De ce fait, le Québec est légalement habilité à se servir de ces immeubles déjà construits.

En tout état de cause, le Québec a un droit strict, à prendre en main l'administration complète du Nouveau-Québec. Il a également à exercer un devoir de justice distributive envers les Esquimaux présentement victimes, de la part d'un autre gouvernement, d'un déni de justice caractérisé, puisqu'on leur refuse le droit élémentaire d'être instruits dans leur langue, sans qu'on les ait jamais consultés là-dessus. Le Québec n'a à s'excuser devant personne de vouloir exercer ses droits et assumer ses devoirs au Nouveau-Québec esquimau et, bientôt, il faut l'espérer, au Nouveau-Québec indien, où la situation est analogue. Car il faut qu'au Nouveau-Québec, cette tâche soit accomplie « avec le souci constant de montrer notre justice après avoir montré notre force¹ ».

1. Ernest PSICHARI: *Le Voyage du centurion*.

Souhais sans illusion

SANS ILLUSION concernant l'aptitude de certains journalistes à s'amender, on ne doit rien omettre pour préserver de la contamination le peuple du Québec en voie d'épanouissement. Qu'on répète donc à chacun: *ne dites pas*, comme tel griffonneur; mais *dites*, comme les bons écrivains et les linguistes autorisés...

On vous souhaite, par exemple, de ne plus emprunter à la chronique des sports les expressions vraiment bêtes: « au tout début » et « à la toute fin ». Vous les avez peut-être entendues de la bouche de personnages éminents. Ne cédez pas à la contagion du pire. La correction exige: *tout au début* et *tout à la fin*; car *tout*, adverbe, ne saurait modifier un nom, spécialement dans une locution dont les termes ne se séparent pas.

On vous souhaite d'écarter le pléonasme commis par les gens qui « défraient les frais » ou « le coût » de leurs actions. *Défrayer* — le mot le suggère — signifie acquitter, payer les frais. *Défrayez*, par conséquent, vos études, vos loisirs, vos achats; ou bien acquittez-en les frais, payez-en le coût, soldez-en la note.

On souhaite que vous ne donniez plus au verbe *sauver* le sens de gagner, d'épargner. Dans un désastre, vous *sauvez* une personne ou des biens: vous les rescavez. Mais en suivant des cours privés, votre enfant ne « sauve » pas une année scolaire: anglicisme évident (*to save*). Ces cours lui permettent de gagner du temps, de ne pas perdre une année de classe, d'éviter un retard dans ses études.

On vous souhaite de ne plus employer sans complément le verbe *élaborer* dans un contexte où il équivaut à développer une idée. Les Anglais se plaisent à écrire qu'en répondant à une question John Smith s'est contenté d'une vague déclaration, sans « élaborer » (*he did not elaborate*). En français, on élabore toujours quelque chose: une pensée, un plan. N'imitiez donc pas cette journaliste qui rapporte: Mme X, si loquace d'ordinaire, n'a pas voulu « élaborer » davantage. Rectifiez: Mme X... n'a pas voulu ajouter d'autres commentaires, fournir plus d'explications, de détails.

On vous souhaite de résister à l'entraînement de ceux qui galvaudent le mot *tel*. En gros caractères, un journal a imprimé: Inonu se rendra « tel que prévu » aux États-Unis. Or, *tel*, adjectif ou pronom, doit s'accorder avec un antécédent. Ici, on lui fait jouer, avec *que*, le rôle d'une locution conjonctive: erreur et sottise.

On vous souhaite de distinguer entre *opportunité* (moment propice, temps favorable ou convenable) et chance, aubaine ou *occasion*. N'annoncez pas comme une « opportunité », mais comme une occasion, une aubaine, la vente au rabais d'une marchandise, d'un produit, l'invitation à un voyage, l'offre d'une situation avantageuse. Ne profitez pas, non plus, d'une « opportunité », mais d'une chance, d'une occasion. En allant ici ou là, vous n'avez pas l'« opportunité », mais l'occasion, le plaisir de rencontrer celui-ci, de voir cela.

Enfin, on vous souhaite de ne jamais dire « à l'année longue », ni « à la journée longue », mais à *longueur d'année* ou de *journée*. De ne plus jamais dire « à date », mais à *ce jour* ou *jusqu'à présent*. De ne plus jamais répondre: « Définitivement », lorsque vous pensez: assurément, *absolument*, certainement. On souhaiterait d'avoir réglé sans retour ces menus problèmes: de les avoir mis en vacances *définitivement*.

J. D'ANJOU.

Le Conseil supérieur du travail et la Loi de la convention collective

DANS UN COMMUNIQUÉ publié le 12 juin dernier par l'Office d'information et de publicité du Québec — communiqué dont ont peu parlé les grands journaux — le ministère du Travail faisait le point sur l'étude qu'abordait, il y a près d'un an, le Conseil supérieur du travail, touchant la Loi de la convention collective. Celle-ci, refondue, doit constituer la deuxième tranche du Code du travail.

Le communiqué signale que la Commission permanente du Conseil supérieur du travail y a consacré ses séances de cette année et qu'elle a formé, pour intensifier son travail, un comité spécial d'étude.

Comité d'étude

Ce comité a scruté les mémoires soumis depuis octobre dernier par une trentaine de groupements. Quelques-uns d'entre eux, cependant, ne comptent qu'une page ou deux. Il a ensuite fait tenir aux comités paritaires un questionnaire détaillé et a commencé avec leurs secrétaires ou gérants une série d'entrevues qu'il poursuivra durant l'été¹.

Il faut se réjouir du travail accompli et souhaiter qu'il s'amplifie. La Loi de la convention collective et le système de décrets et de comités paritaires qui en découle sont des institutions typi-

quement québécoises, uniques en Amérique du Nord. Elles ont donné, jusqu'ici, d'assez bons résultats, en assurant aux salariés qui y sont assujettis des conditions de travail, dans l'ensemble, supérieures à celles que leur auraient valu les seules lois du marché, en régularisant la concurrence entre les employeurs dans des industries composées surtout de petites et de moyennes entreprises, en permettant de mettre sur pied, dans certains cas, un excellent réseau de centres d'apprentissage et de cours de formation professionnelle. Mais le système est loin d'être parfait. Il mérite qu'on lui consacre de sérieuses études.

Les personnes nommées membres du comité sont bien au fait de la Loi de la convention collective et de son application. Le président s'occupe, depuis de très nombreuses années, de comités paritaires et d'associations professionnelles à titre de secrétaire exécutif. Les deux autres membres du comité sont fonctionnaires du ministère du Travail; l'un travaille au Service de l'extension juridique depuis longtemps et l'autre, par sa formation et ses fonctions, possède une perspective d'envergure sur les questions de travail et de relations industrielles. Le secrétaire, lui aussi, est fonctionnaire du ministère du Travail. Ces postes leur faciliteront la tâche dans les indispensables compilations, les analyses statistiques et autres semblables travaux qu'ils accompliront.

La Commission permanente attend-elle de leur part plus que ce travail préliminaire? L'étude qu'ils ont faite de tous les mémoires soumis au Conseil supérieur le laisse croire. La Commission avait elle-même pris connaissance de ces mémoires; elle a mis sur pied le comité, l'a orienté et a approuvé ses projets d'enquête. Elle poursuivra ses études au cours de l'année prochaine à partir des résultats de celui-ci et, sans doute, également selon de nouvelles avenues de pensée.

Ni les membres de la Commission permanente ni ceux du Conseil n'ont le temps de s'adonner aux longues réflexions, aux études comparatives que suppose l'élaboration de recommandations pour remanier de façon sérieuse un

système aussi complexe. Ils devront s'en remettre à des comités spéciaux non seulement pour la documentation mais pour une bonne partie du travail créateur. Ils étudieront les fruits de leurs travaux, écartant et remaniant ce qui leur paraîtra moins heureux; mais les conclusions de tous ces comités d'étude les guideront inévitablement dans les jugements de valeur qu'ils porteront sur l'ensemble de la loi et dans la refonte qu'ils en recommanderont.

C'est ici que surgissent d'importantes questions.

L'impartialité de la recherche...

De toute personne qui doit apprécier la valeur d'une institution et en proposer une réforme, on exige des garanties d'objectivité intrinsèques et extrinsèques. Les membres du comité spécial chargé d'étudier la Loi de la convention collective possèdent la compétence et l'intégrité requises. Leurs qualités personnelles et la connaissance étendue qu'ils ont du système en cause représentent un actif précieux dans la poursuite de leur travail.

Pourtant, il demeure malheureux qu'en un sens, tous soient, dans cette question, à la fois juges et parties. Le président, à titre de secrétaire-gérant de trois comités paritaires: la pratique administrative des comités paritaires constitue un des points en litige; les autres membres du comité, à titre de fonctionnaires: un des problèmes que soulève cette étude est précisément la manière dont le gouvernement, par le moyen du ministère du Travail, applique la loi.

On comprend qu'il était peut-être impossible de trouver en dehors du ministère du Travail et du personnel des comités paritaires des hommes compétents qui puissent se libérer de leurs autres occupations et se consacrer à un tel travail. Mais, dans ces circonstances, la Commission permanente devra-t-elle, pour répondre à une exigence impérieuse d'objectivité, limiter le mandat du comité au domaine de la pure information et se priver ainsi de ses jugements généraux et des suggestions nées de son esprit créateur? Problème réel, qui,

1. Sans en rejeter l'idée, le comité ne songe pas, semble-t-il, du moins pour l'instant, à consulter systématiquement les parties contractantes aux divers décrets. Cette enquête pourtant devra être menée, soit par l'entremise d'un comité, soit par la Commission permanente elle-même: les comités paritaires — à plus forte raison les secrétaires-gérants, qui n'en sont que les employés — ne sont rien d'autre que des organes administratifs. Ce sont les parties contractantes qui, par leur contrat collectif et leur requête en vue d'obtenir l'extension juridique, donnent naissance au décret et à tout le système ici en cause. Quelques-unes ont exprimé leurs opinions dans des mémoires; mais plusieurs n'ont soulevé que des points mineurs. Il faudrait les interroger sur les problèmes les plus importants de la loi et sur l'ensemble du régime. Il faut qu'elles soient entendues et qu'elles parlent pour elles-mêmes: il n'est pas acquis que leurs opinions correspondent en tout point à celles des représentants patronaux et ouvriers qui siègent au Conseil supérieur du travail.

d'autre part, admet sans doute une solution de compromis: la Commission utilisera toutes les richesses du comité, mais elle étudiera elle-même soigneusement les conclusions que celui-ci formulerait au delà du domaine strictement documentaire.

D'un autre côté, l'enquête que le comité a entreprise, par questionnaire et entrevues, pose un point d'interrogation. Les intéressés diront-ils à un administrateur de comités paritaires chevronné (si le président poursuit lui-même les entrevues) ou à des fonctionnaires du gouvernement tout ce qu'ils savent sur le système et tout ce qu'ils en pensent? Les membres et les employés des comités paritaires, les responsables des organisations patronales et ouvrières (si on les consulte directement, comme il se devrait) peuvent avoir intérêt à demeurer en bons termes avec le gouvernement et à ne lui dire que ce qu'il veut entendre. Que dirait-on d'une commission chargée d'enquêter sur un aspect du gouvernement et dont la plupart des membres seraient fonctionnaires du ministère impliqué?

Autre difficulté. Le Conseil supérieur du travail est un organisme consultatif du ministère du Travail. Lorsque, ses recherches terminées, il remettra au ministre son rapport et ses recommandations, celui-ci demandera à ses principaux collaborateurs — les fonctionnaires du ministère — de les apprécier et de lui faire rapport. Si le Conseil supérieur a recours, pour ses principaux travaux, à des fonctionnaires du ministère, on aboutit à une situation où ceux qui préparent la consultation sont ceux-là mêmes qui se prononceront finalement sur sa valeur. C'est de l'*inbreeding* parfait!

On touche ici du doigt — en plus du problème que pose la pénurie d'hommes compétents dans un secteur donné — une des difficultés fondamentales que doit affronter le Conseil supérieur du travail dans son régime actuel. Il ne dispose pas des fonds requis pour s'acquitter pleinement et librement de sa tâche. Si on veut qu'il soit autre chose qu'une agora ou qu'un organisme de paille, il faut s'empresser de lui fournir les ressources dont il a besoin pour organiser ses propres travaux de recherche. Le Conseil a collaboré à mettre sur pied, au ministère du Travail, un Service de recherche en voie d'heureuse expansion. Mais cela ne suffit pas. Que le Conseil puisse utiliser les richesses de ce Service et les talents des fonctionnaires du ministère, après entente avec celui-ci, rien de mieux. Qu'il doive recourir pratiquement à eux seuls, faute des fonds requis, pour des études qui mettent en cause le gouver-

nement lui-même dans sa politique législative et administrative, c'est avouer sa propre impuissance et semer au point de départ le doute sur l'impartialité des conclusions qu'on tirera.

... et la démocratie

Enfin, une démocratie adulte et évoluée requiert que le fruit de tels travaux de recherche soit publié et parvienne à la connaissance du public. C'est d'ailleurs ce que vient de reconnaître le gouvernement, en publiant le rapport du comité des experts de la fonction publique, avant de livrer le rapport final des membres du Comité parlementaire correspondant. On s'étonne donc de trouver, à la fin du présent communiqué, le paragraphe suivant:

A ceux qui pourraient se demander pourquoi le comité d'étude de la Commission permanente du Conseil supérieur du travail ne rend pas public le fruit de ses recherches, il sied de faire observer que le Conseil supérieur du travail est un organisme à caractère purement consultatif et qu'il lui appartient de soumettre son rapport à nul autre que le ministre du Travail lui-même.

Ce paragraphe, dont le ton surprend dans un texte d'information, s'inspire d'un légalisme étroit. En vertu de la Loi du Conseil supérieur du travail, dans sa teneur actuelle, le Conseil ne soumet ses rapports, effectivement, à nul autre qu'au ministre du Travail. Mais rien n'empêche celui-ci de les publier, comme le gouvernement a publié le rapport des experts du Comité de la fonction publique. Une telle politique de la part d'un gouvernement manifeste qu'il veut prendre ses dispositions dans la plus grande lumière possible, à la face du public de la province.

On a vu, d'ailleurs, ce qu'a donné le secret qui entoura les travaux du Conseil supérieur du travail sur la première partie du projet de Code. Un témoin a pu, en juin 1963, devant le Comité des relations industrielles de l'Assemblée législative, parler de recommandations du Conseil supérieur du travail « à peu près systématiquement ignorées »; il a pu dire que le bill 54 faisait « abstraction de parties importantes, ... même de parties unanimes du rapport ». Personne ne peut vérifier de telles affirmations. Elles s'ajoutent à tout ce qui a contribué aux difficultés qui s'ensuivirent. Le gouvernement veut-il refaire l'expérience qu'il a vécue depuis un an?

Il gagnerait sans doute à miser plutôt sur la lumière que sur le mystère, à accepter de plus en plus pleinement les exigences de la démocratie et à s'appuyer sur une opinion publique toujours mieux éclairée.

Gérard HÉBERT.

LARK

LARK

387-7133

Provost Auto Electric Ltée

8305, SAINT-LAURENT

PIÈCES ET ACCESSOIRES
STUDEBAKER

Vente et Service

En belle saison
construction ou réparations
CONFIEZ VOS TRAVAUX
de
CHAUFFAGE-PLOMBERIE
à des EXPERTS

*Pionniers du véritable chauffage
par rayonnement au Canada*



Victor 9-4107

360 EST, RUE RACHEL, MONTRÉAL



La haute fidélité stéréophonique
à son meilleur

Grand choix de disques stéréo

CITÉ ÉLECTRONIQUE

3165, rue Hochelaga
Montréal 4, LA. 5-2551

AU FIL DU MOIS

Paroisse et chant sacré

Les prescriptions de la récente constitution conciliaire sur la liturgie reposent, parmi bien d'autres problèmes, celui de la musique sacrée dans les paroisses. Non pas que les orientations n'y soient clairement définies, mais on peut demeurer embarrassé dans le choix des moyens qui permettront aux fidèles de retrouver le goût et la joie de chanter à la messe dominicale.

À ce propos, le P. Jules Martel, O. M. I., fort d'une longue expérience, suggère un plan d'action (voir Jules Martel, O. M. I., *La Musique sacrée dans nos paroisses*, Ottawa, Les éditions de l'université d'Ottawa, 1964, 132 pp., 18 cm.), qui paraîtra, vraisemblablement, audacieux aux esprits ennemis du changement et timide aux réformateurs impatientes.

Ce plan du P. Martel, à mon avis, répond tout à fait aux dispositions conciliaires. Le Père conserve le chant du latin à la grand-messe, mais il demande que le *Kyrie* (Kyrie, Gloria, Credo, Sanctus, Agnus) devienne accessible aux fidèles dans une musique populaire, et non grégorienne. Pour cela, il propose la tenue d'un concours international de musique religieuse où seraient sélectionnées trois messes populaires qu'on enseignerait ensuite dans les paroisses. Projet impossible sans une action concertée à l'échelle nationale, sous la direction avisée des évêques du pays.

Le P. Martel ne supprime pas les chorales paroissiales; il réclame qu'elles puissent, avec toute la compétence et la dignité nécessaires, exécuter le propre de la messe et, occasionnellement, des pièces polyphoniques. À cet effet, maîtres de chapelle, organistes et chantres devront recevoir une formation appropriée. Au besoin, qu'on réduise le nombre des chantres, mais qu'on assure un rendement de meilleure qualité.

Loin de boudier les chants populaires en langue vernaculaire, anciens ou modernes, le P. Martel leur assigne, dans la liturgie, leur juste place, observant en même temps, fort à propos, qu'un grand nombre de cantiques, même parmi les plus récents, ne méritent pas de figurer au répertoire. La musique populaire est peut-être la plus malaisée à écrire: facile à exécuter, elle doit faire prier sur de la beauté. Il faut en bannir le médiocre, dans la mélodie et les paroles.

Dans la perspective du P. Martel, d'une part, la communauté doit retrou-

ver la joie de participer à la messe par le chant, d'autre part, la chorale paroissiale garde son rôle d'animatrice. Position équilibrée et plus logique que celle de ceux qui veulent tout confier à la masse et supprimer le rôle de la chorale.

Nous traversons une période de transition qui exige à la fois audace et prudence, au risque de courir aux échecs les plus cuisants. L'effort du P. Martel ouvre une voie sûre. Espérons que d'autres voudront s'y engager.

Jean-Paul LABELLE.

Krouchtchev au Danemark

Les voyages adoucissent les mœurs. Autrefois, M. Krouchtchev menaçait de réduire en cendres les capitales d'Europe; depuis qu'il a vu Washington et Paris, il s'est assagi au point de devenir le premier des agit-prop du régime soviétique. Bien entendu, tous les moyens restent bons, sauf les fusées, ce qui laisse encore une bonne marge à la politique de violence.

Pour le moment, M. Krouchtchev continue ses classes. Il a visité la Suède qu'il a trouvée froide, et le Danemark qui ne l'a pas impressionné, ni ses étalles, ni ses écuries, ni ses champs, ni ses vergers. Toutefois, au déjeuner qui eut lieu à l'École d'agriculture, de Dalume, le Premier soviétique exprima l'espoir que l'U. R. S. S. intensifierait ses achats agricoles dans ce pays dont il trouvait admirable « la qualité des produits ». Visiblement mortifié d'avoir eu un instant de faiblesse pour ces fermes « individuelles » et « trop petites », il passa à l'attaque:

Je vous dois pourtant la vérité: vos dirigeants ont des lunettes noires sur les yeux, celles-là mêmes que portent les journalistes occidentaux qui parlent de ce qu'ils ne savent pas... Vous pensez que nous sommes des êtres rampants, prêts à saluer le premier mouton venu. Eh bien! vous vous trompez... J'ai pu voir de magnifiques spécimens de porcs et de truies. Mais les nôtres défendent le système socialiste et rivalisent avec les vôtres.

Voilà qui est bien dit! Puis M. Krouchtchev avoua que l'U. R. S. S. venait seulement de découvrir l'importance des engrais chimiques et annonça comme un prophète des félicités à venir: d'ici 7 ans, l'U. R. S. S. produirait 90 millions de tonnes d'engrais par an et, dès l'année prochaine, les récoltes augmenteraient de 10 millions de tonnes par an. Et ainsi

de suite pendant sept ans: « Si dans sept ans, mes pronostics ne se réalisaient pas, je ne serai plus communiste, et je déchirerai ma carte du parti. » Et les Danois, gente hospitalière, d'applaudir... Après tout, on verra peut-être Krouchtchev devenir « capitaliste » avant que les petits enfants d'Eisenhower ne deviennent communistes.

Luigi D'APOLLONIA.

Une revue centenaire

Pour une cathédrale, cent ans c'est peu de chose. Pour une revue, c'est beaucoup. Or c'est ce grand âge que célèbre, cette année, *The Month*, revue de littérature et de science religieuse publiée par les Pères Jésuites de Grande-Bretagne.

Des hommes à tous points remarquables que leur foi exilait au milieu de leur propre pays ont dirigé cette revue: le P. Henry James Coleridge, auteur d'une monumentale vie de Jésus en 18 volumes, aujourd'hui encore achetée, lue et aimée; Richard Clarke, ancien d'Oxford qui avait recouvert la foi de ses pères; John Gerald, à la fois botaniste, naturaliste, historien qui secoua les professeurs avec son livre *What Was the Gunpowder Plot?*; Joseph Keating qui resta à la barre pendant 27 ans, n'épargnant ni lui-même ni aucun de ses collaborateurs: « *A slave-driver* », m'a-t-on dit avec horreur; John Murray, polyglotte qui, soutenu, sans aucun doute, par son naturel enjoué, donna d'innombrables et admirables traductions; Philip Caraman qui fit connaître au grand public l'émouvant journal de John Gerard, ce jésuite évadé de la Tour de Londres.

Sans prétendre dresser un palmarès, il serait, toutefois, injuste de ne pas mentionner les noms de quelques grands rédacteurs. Alban Goodier qui deviendra, à son corps défendant, archevêque de Bombay, est l'auteur d'une très belle vie de Jésus que tous les Anglais cultivés connaissent. Herbert Thurston était un rat de bibliothèque de Londres et du British Museum; chercheur de race, il donna plus de 200 articles à la *Catholic Encyclopedia*; de commerce fort agréable, il réussit néanmoins à mettre dans tous les états les braves Napolitains avec ses études sur le « miracle » de saint Janvier; d'une persévérance à toute épreuve, il collabora pendant plus de 50 ans à la revue (1872-1939) et ne

renonça à écrire qu'après sa mort puisque son dernier article est posthume. Cyril Martindale était né pour briller; il renouvela l'hagiographie, étonna le public anglais avec ses causeries à la B. B. C. intitulées *What Are the Saints?* Pouvaient-ils se trouver en Angleterre, se demandait-on, un prêtre catholique qui fût à la fois aussi anglais et aussi raffiné? Aujourd'hui, James Brodrick, historien très savant et très lisible, Martin d'Arcy, philosophe et théologien qui n'a pas renoncé à l'humour, continuent une tradition humaniste héritée de Thomas More.

A compulsé les tomes de la revue, il saute aux yeux que la question anglicane (pas toujours traitée dans le style œcuménique), la question sociale, la question internationale ont eu la part du lion. La revue s'est tenue à l'écart de la politique du jour. Il est facile de deviner la raison de cette discrétion. Ainsi j'ai cherché en vain un article sur l'énorme événement de la guerre civile américaine dans laquelle la Grande-Bretagne prit fait et cause pour les Sudistes. Revue littéraire, *The Month* publia des romans, des traductions latines de poésies grecques, des traductions grecques de poésies latines, des traductions anglaises (ma foi! fort bien faites) de poésies françaises. C'est dans les pages de la revue que parut le grand poème de Newman, *The Dream of Gerontius*. On y retrouve après la guerre les noms de Knox, d'Evelyn Waugh, de Graham Greene, d'Edith Sitwell, de T.-S. Eliot, si bien que le *New Statesman*, hebdomadaire travailliste très huppé, y alla d'une parodie, ce qui valait bien un prix littéraire. Hélas! hélas! hélas! le nom de celui qui forgea une nouvelle langue et une nouvelle poésie anglaise n'y paraît pas. Pas une ligne du P. Gerard Manley Hopkins. Il avait envoyé à la revue *The Wreck of the Deutschland* et *The Loss of the Eurydice*, ces grands poèmes étudiés aujourd'hui dans toutes les facultés de lettres. Ils ne furent pas publiés. Et les Pères s'en mordent encore les pouces. A leur décharge, il faut bien

dire que sauf de rares sourciers, la critique ignore Hopkins, et qu'un rédacteur du *Month*, le P. Christopher Devlin, mort dans la force de l'âge, compte parmi ses plus grands commentateurs. Enfin l'Académie française a aussi fait des siennes.

L. D'APOLLONIA.

De l'Action catholique à l'Action des catholiques ?

Le discours du P. Jacques Lazure, O. M. I., au congrès de la J. O. C., le 27 juin dernier (*Le Devoir*, lundi, 29 juin 1964), discours où il engageait la J. O. C. à accéder à la politique, marquera une date dans l'histoire de nos mouvements. Car, avec franchise, il énonce les principaux griefs formulés contre eux et, avec hardiesse, il oriente dans la voie du redressement.

Nos mouvements d'Action catholique, en effet, fidèles à leur mandat, se sont toujours gardés, parfois jusqu'à la méfiance, de tout engagement dans les questions nationales ou politiques. Avec la conséquence, qu'aujourd'hui, chez nous, la plupart des mouvements de jeunes abordent dans la neutralité, sans aucune inspiration religieuse, les questions économiques, politiques, nationales.

Ce « séparatisme » est déplorable et la J. O. C., reprend le P. Lazure, doit s'en inquiéter. Ayant mission de sanctifier le temporel, il lui revient d'explorer et de christianiser tout son domaine, donc de s'y engager. Le social et l'économique ont aujourd'hui des liens si étroits avec la politique qu'il faut pousser jusqu'à celle-ci si on veut aboutir à des redressements efficaces.

La J. O. C. dans la politique ! L'énoncé a surpris plus encore qu'avait surpris, il y a quelques mois, l'annonce par les centrales syndicales, C. S. N. et F. T. Q., de leur entrée dans la politique. Car il s'agit, cette fois, de mouvements ayant reçu de la hiérarchie un mandat apostolique qui leur confère un surcroît

d'autorité, mais, d'autre part, limite leur liberté d'engagement parce que, qu'ils le veuillent ou non, par la force des choses, ils engagent la responsabilité de la hiérarchie. L'exemple invoqué par le P. Lazure, le bill 60, se retournerait, je le crains, contre son avancé. Certes, la J. O. C. aurait pu appuyer les demandes des évêques en faveur de la confessionnalité; mais pouvait-elle faire campagne sur les aspects profanes du bill sans laisser croire que les évêques reprenaient par elle un domaine qu'ils avaient déclaré abandonner aux laïcs?

La conclusion de tout ceci est que nous allons vers une reconsidération de nos œuvres et de nos mouvements à partir d'une notion beaucoup plus nette et plus précise de ce qu'est le laïcat dans l'Église. Nous pouvons espérer que le Concile répandra ici la lumière.

Le laïc, écrivait le P. Karl Rahner (*Nouvelle Revue théologique*, 1956, pp. 3-32), vit sa vie chrétienne au milieu même du monde. C'est sa vocation de christianiser le profane, qu'il s'agisse d'économique, de politique, d'art ou de culture. C'est le domaine que le Christ lui a confié; dont il a reçu mandat au baptême; pour lequel il a responsabilité entière, même s'il lui faut à l'occasion l'avis des clercs. Cette consécration du monde par les laïcs est leur mission apostolique par excellence; ils y sont irremplaçables; s'ils s'y mettaient pour de bon, en cinquante ans, ils changeraient la figure du monde. C'est là ce qu'on a appelé l'Action des catholiques. Avec la promotion du laïcat, c'est à elle d'abord que nous allons et c'est elle qu'appelle de ses vœux, plus ou moins confusément, l'Action catholique elle-même.

Georges ROBITAILLE.

Romana
Associatio
Pro
Transvehendis
Iterantibus
Missionariis

RAPTIM CANADA Ltée

AGENCE INTERNATIONALE DE VOYAGES

Approuvée par : IATA, ATC
Conférences Transatlantique et Transpacifique

Pour vous servir : **M. Luc GOU**, directeur général,
1652, rue Saint-Hubert, Montréal-24, P. Q. Tél.: VI. 5-7223*

Nous mettons à votre disposition nos bureaux de Raptim-Italie,
Allemagne, Belgique, France, Hollande, Argentine et Colombie.

Épargnez
tout en protégeant les vôtres
avec un plan de

La Saubegarde

**COMPAGNIE
D'ASSURANCE
SUR LA VIE**

Siège social : Montréal

Les livres

Léopold SABOURIN, S. J.: **Les Noms et les Titres de Jésus. Thèmes de théologie biblique.** — Bruges (23, quai au Bois) et Montréal (2715, place Darlington), Desclée de Brouwer, 1962, 327 pp., 21.5 cm. Prix: 195 fr. b.

APRÈS AVOIR SIGNALÉ l'importance du nom dans l'Écriture et dans la pensée hébraïque, l'A. analyse brièvement les *noms* (Jésus, Fils de Joseph, Fils de Marie, le Maître) et les *titres* du Verbe incarné: titres messianiques simples (il en énumère six), titres messianiques communautaires (il en trouve au moins dix), titres sotériologiques (il en compte neuf), titres proprement christologiques (il en recense quatorze). Aux spécialistes et aux professeurs de religion plus qu'au profane (malgré le désir de l'A.), plaira et servira cette étude. La composition ordonnée, le style clair en facilitent la lecture; mais thèmes et développements dépassent la vulgarisation. Une étude patiente en tirera matière à méditation inspiratrice de progrès spirituel.

Joseph D'ANJOU.

René LATOURELLE, S. J.: **Théologie de la révélation.** Coll. « Studia », n° 15. — Bruges (23, quai au Bois), Montréal (1855 est, rue Rachel), Desclée de Brouwer, 1963, 509 pp., 24 cm. Prix: \$8.25 net.

SUR UN SUJET que nulle synthèse n'a encore traité avec ampleur, mais dont les éléments, nombreux, complexes, discutés, se trouvent dans la Bible, les écrits des Pères, des docteurs et des théologiens, et dans les déclarations du magistère, l'A. offre un aperçu complet, sinon par ses développements, du moins par son plan. Il s'agit non d'apologétique (possibilité, nécessité, conditions d'une révélation divine), mais de théologie (action de Dieu révélant, contenu, sens, portée de cette action, unité et harmonie de ses composantes; puis, attitude de l'homme à qui Dieu se révèle). Sujet capital. Ouvrage de maître: on dit que le concile y puise en vue de sa prochaine session. Le lecteur pressé en étudiera les deux dernières parties: l'essentiel y est condensé et brièvement analysé. Mais il aura profit et joie à tout lire, goûtant l'ordre, la clarté, la sûreté de la démarche, l'art des résumés qui en marquent les étapes, la limpidité de l'expression. La révélation, à la fois parole, témoignage et rencontre, prolonge la création, s'exprime dans une histoire qu'elle accomplit, s'achève dans le Christ, Dieu fait homme, révélant qui se révèle, dont les apôtres témoignent infailliblement et définitivement. Ce témoignage, l'Église, elle-même signe de sa mission par ses caractères divins, a la responsabilité de le conserver, de le défendre et de le proclamer à tous, pour toujours. Dans l'homme, le don que suppose l'accueil de la révélation se nomme lumière de foi, prélude de la lumière de gloire. Complexe, paradoxale et mystérieuse, la révélation demeure une, harmonieuse et inépuisable, parce que divine comme la Trinité dont elle émane. Livre de spécialiste, mais que tout chrétien cultivé doit lire pour mieux comprendre les limites de la philosophie, le sens de l'his-

toire, la certitude avec laquelle le chrétien, aujourd'hui, vit de la pensée divine, grâce au magistère de l'Église, la vraie portée du témoignage, qui ne consiste pas simplement dans une manière de vivre, mais dans l'invitation à croire, l'importance de la lutte contre Satan dans la mission du Christ et de son Église, bref, la signification plénière de la vie humaine ici-bas. Souhaitons que les menus défauts de l'ouvrage (omissions, tics ou fautes d'expression et de ponctuation) disparaissent lors de sa réédition.

Joseph D'ANJOU.

A. HAMMAN: **La Prière, II. Les trois premiers siècles.** Bibl. de théologie. — Tournai, Desclée et Cie, 1963, 383 pp., 23 cm.

IL EST ASSEZ PARADOXAL qu'on se soit arrêté si peu jusqu'ici à analyser la prière chrétienne. Elle a pourtant plein droit de cité en théologie. C'est ce que montre le présent ouvrage, qui fait suite à un premier tome étudiant la prière chrétienne au niveau du Nouveau Testament. L'A. analyse les grands textes spirituels écrits depuis la première communauté judéo-chrétienne jusqu'à l'époque du concile de Nicée. Deux siècles d'élaboration où se prépare l'âge d'or de la patristique; temps de gestation où l'Église persécutée et souvent divisée, mûrit son expérience et s'emploie à formuler toujours mieux son amour indéfectible pour Celui qui, en ses membres, continue l'œuvre de la Rédemption.

La liturgie eucharistique est au centre de la vie chrétienne; c'est elle qui nourrit la prière personnelle, même et surtout aux grandes heures de la mort ou du martyre. Progressivement les théologiens arrivent à donner une véritable architecture doctrinale à la piété assez empirique des débuts: Tertullien, Cyprien, Clément d'Alexandrie, Origène fixent les grandes lignes d'une tradition dont on s'inspirera continuellement par la suite.

Nous devons au P. Hamman un excellent ouvrage. Il n'a pas tout dit sans doute en 380 pages: mais s'agissait-il de tout dire? Souhaitons seulement que les chercheurs précisent et approfondissent ce qu'il a brillamment esquissé.

Gilles PELLAND.

Scolasticat de l'Immaculée-Conception, Montréal.

Fulton J. SHEEN: **La Route du ciel.** Traduit de l'américain par Marguerite Brehier. — Mulhouse, Editions Salvator 1963, 142 pp., 19.5 cm.

LE LIVRE détaille ce qu'annonce son titre: ce qu'il faut croire, ce qu'il faut faire, ce qu'il ne faut pas faire, pour arriver au ciel. La foi d'abord, puis le baptême et les autres sacrements, l'Église, la prière, tels sont les jalons posés sur la route. Cela est dit à la manière de Mgr Sheen, pas en un style abstrait, bien sûr, ni en langage théologique, mais avec une surabondance de comparaisons et d'allusions empruntées à la vie concrète, qui s'entrechoquent et s'entremêlent, presque sans répit.

La traductrice n'avait pas la tâche aisée: rendre agréablement assimilable à

des esprits français un langage typiquement américain n'est pas chose facile. Y a-t-elle toujours réussi?... On est parfois déconcerté par des rapprochements inattendus, qu'on a besoin de reconsidérer pour en saisir l'à-propos.

Mais l'ardeur apostolique et les opportunes leçons de l'éminent auteur sont bien de nature à faire réfléchir les esprits distraits de notre époque. Certains chapitres, surtout les derniers, sur l'abandon à la volonté divine, la souffrance, le choix final, devraient retenir leur attention.

Adélarde DUGRÉ.

Noviciat des Jésuites, Saint-Jérôme.

Sœur MARIE-ANDRÉ-DU-SACRÉ-CŒUR, S. M. N.-D. A.: **Uganda, terre de martyrs.** — Paris et Tournai, Casterman, 1963, 297 pp., 21 cm.

LA MEILLEURE RECOMMANDATION de ce beau livre est l'éloge qu'en fait Daniel-Rops dans sa préface: « Le livre de sœur Marie-André, écrit-il, si vivant, si clair, si honnête, chacune de ses pages appuyée sur des références précises et des documents, contribuera grandement à faire, en quelque sorte, toucher du doigt cet héroïsme qui, de prime abord, est si grand qu'il déconcerte. »

Cet héroïsme fut celui des jeunes Africains, pages, soldats ou ministres du roi du Buganda, dans l'Uganda, qui furent brûlés comme des torches vivantes, le 3 juin 1886, pour n'avoir pas renié le Christ et sa morale. Vingt-deux ont été officiellement reconnus comme martyrs et proclamés Bienheureux par l'Église (ils seront bientôt canonisés), mais des centaines d'autres, pour lesquels on n'avait pas les témoignages exigés par les règles canoniques, ont eu le même sort et pour les mêmes raisons. Parmi eux il y eut des protestants, des anglicans, qui, pour la même foi, avec la même constance à confesser le Christ, subirent les mêmes supplices.

« On souhaiterait, dit Daniel-Rops, que dans toutes les écoles chrétiennes fussent lues les pages de ce livre, et particulièrement celles où est rapportée la mort de ces jeunes martyrs. » La jeunesse de notre temps y apprendrait que la force de caractère peut se manifester autrement qu'en faisant de mauvais coups. Ces jeunes gens accomplissaient leur devoir et priaient. C'est le secret de leur force.

Adélarde DUGRÉ.

Noviciat des Jésuites, Saint-Jérôme.

A. D'HEILLY, S. J.: **Amour et Sacrement.** Préface du R. P. A.-M. Carré, O. P. — Le Puy, Lyon, Editions Xavier Mappus, 1963, 158 pp., 16.5 cm.

DANS CET OPUSCULE, l'A. résume des conférences données à l'occasion d'une rencontre spirituelle de deux jours à des couples qui n'en sont qu'à leurs premiers pas dans la voie d'une spiritualité conjugale. A ceux qui veulent vivre une vie chrétienne dans et par le mariage il apporte des réponses éclairantes: comment concilier amour de Dieu et amour du conjoint; comment assurer une communauté conjugale; comment pénétrer dans la réalité sacramentelle du mariage; comment unir don charnel et amour spirituel; comment bâtir une véritable communauté spirituelle; comment envisager la continence dans le mariage. Autant de points de vue présentés

d'une manière très simple et illustrés par des témoignages vécus. Les limites de ce volume, reconnues par l'A. lui-même, ne contredisent pas son incontestable utilité pour les lecteurs auxquels il est destiné.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

Marie FARGUES: **L'Enfant devant le mystère de la mort.** Préface de Mgr Elchinger. Coll. « Recherches pastorales », n° 4. — Paris, Editions Fleurus, 1963, 72 pp., 20 cm.

NOUS AVONS GOÛTÉ ce délicieux petit livre sur l'austère sujet de l'enfant devant la mort. Quelle sagesse sereine, quelle expérience de la vie, quelle connaissance de la psychologie des enfants! L'A. montre comment les enfants réagissent devant la mort, comment l'éducateur doit s'adapter à chaque enfant pour lui épargner un choc traumatisant dans la révélation de cette réalité. Ensuite, s'appuyant sur une enquête menée auprès des « Foyers Notre-Dame », elle nous apprend comment le foyer peut donner aux enfants le sens chrétien de la mort. Des exemples admirables de morts d'enfants prouvent que ceux-ci peuvent saisir le sens de ce passage dans l'au-delà. Enfin, dans la troisième partie, Marie Fargues se sert des paraboles évangéliques pour inculquer aux enfants déchristianisés le sens chrétien de la mort. Nous conseillons à tous les parents et éducateurs de lire cet opuscule nuancé qui prêche, dans la foi, l'espérance promise par le Christ.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

E. KIRSCHBAUM, S. J.: **Les Fouilles de Saint-Pierre de Rome.** Traduit de l'allemand. — Paris, Plon, 1961, 271 pp., 20 cm.

IL S'AGIT des fouilles pratiquées sous la basilique de Saint-Pierre, à Rome, au cours des années 1939-1949, et de quelques découvertes subséquentes.

Les réactions vives et très diverses du monde savant, les nombreux livres et articles de revues publiés depuis 1950, au sujet de ces fouilles, prouvent assez l'importance des découvertes archéologiques et des conclusions historiques auxquelles elles ont conduit, tout particulièrement en ce qui confirme la sépulture de saint Pierre au Vatican.

Professeur d'archéologie à l'Université Grégorienne de Rome, et l'un de ceux qui ont présidé à ces fouilles, le R. P. Kirschbaum avait toute compétence pour cette analyse d'ensemble des découvertes, la discussion des conclusions et des objections, et la mise au point que présente ce volume. Il nous dit lui-même à qui il s'adresse: « Il s'agit d'abord de présenter les résultats au public, et ceci, sous une forme qui, dépassant le cercle trop étroit des spécialistes, serait accessible à celui, plus large, des personnes qui s'intéressent à ce sujet. »

Dans une première partie, l'auteur résume les circonstances initiales de ces fouilles, la découverte des riches mausolées païens ensevelis sous l'ancienne basilique de Constantin, et dont la destruction inexplicable n'a pu avoir d'autre motif que celui d'ériger cette basilique sur le site même de la tombe de saint Pierre.

Il raconte ensuite en détail les procédés et les progrès de la recherche autour de la tombe présumée de saint Pierre, jusqu'à sa découverte au centre de tombes chrétiennes,

dont la chronologie permet de dater la tombe centrale autour des années 65-67, date traditionnelle du martyre de l'Apôtre.

Un long chapitre étudie les critiques et objections qui ont amené à préciser et éclaircir davantage les données concrètes sur lesquelles s'appuient les conclusions.

Une étude comparative sur la tombe de saint Paul, dans la basilique de son nom, apporte son complément d'intérêt et de lumières.

L'intérêt s'accroît encore des riches aperçus sur les débuts de l'ère chrétienne, à Rome, le progrès du culte des martyrs, les soins exceptionnels de protection et d'ornementation de la tombe du martyr Pierre jusqu'à l'érection de la basilique de Constantin, au IV^e siècle, et de la basilique actuelle, au XVI^e siècle.

Ouvrage, on l'imagine, un peu difficile à première lecture pour qui n'aurait pas d'avance quelques connaissances de ces fouilles et de leurs données. A le relire attentivement, tout s'éclaire, se précise et la force des conclusions d'ensemble devient passionnante.

Il est très regrettable que les renvois aux dessins dans le texte, et aux planches hors texte, nécessaires à l'intelligence des explications données, n'indiquent pas la page où les trouver. Il faut sans cesse se reporter à la double table des illustrations. Celle des planches hors texte ne porte même pas le numéro d'ordre que les renvois leur attribuent. Pour obvier à ce gros ennui, il est pratique de se faire une cartesiguet portant la double liste des dessins et des planches, en numérotant celles-ci et indiquant la page où elles s'insèrent.

En fermant le volume, il sera difficile de ne pas partager les convictions de l'auteur. On ne saurait plus contester que les restes de saint Pierre aient été, selon la ferme tradition, inhumés au Vatican, à l'endroit au-dessus duquel se sont superposés, au cours des siècles, la Memoria antique et les autels des deux basiliques vaticanes, que couronne, aujourd'hui, la magnificence de la coupole de Michel-Ange. Tombeau le plus vénéré dès son origine et le plus glorieux, après celui du Christ.

Émile PAPIILLON.

Maison Saint-René-Goupil,
Jacques-Cartier.

Paul E. LYDOLPH: **Geography of the U. S. S. R.** — New York, London, Sydney, John Wiley and Sons, 1964, 451 pp., 26.5 cm.

BEAU LIVRE de 451 pages. Après une introduction historique et méthodologique, l'auteur étudie d'abord les onze régions dans lesquelles il a partagé l'Union soviétique. Il ne suit pas l'ordre politique, car il groupe les républiques baltes dans une seule région avec le Biélorussie, Leningrad, Kalinin, etc., ce qui fera peut-être sursauter Lettons, Lithuaniens, et bien d'autres personnes. Il partage le Turkestan en deux secteurs, dont il relie l'un à l'Asie moyenne soviétique et l'autre à la Sibérie occidentale. Il joint la Moldavie à l'Ukraine, et réunit les républiques du Caucase à un large secteur de Russie méridionale, etc. Stalin lui-même aurait pu trouver cela hasardeux. Faut-il dire qu'il s'en tient aux régions économiques, établies par décret en 1957? Pas davantage. Il donne ses raisons pour s'en tenir à ses divisions qu'il appelle « naturelles ». Sa méthode pique la curiosité, stimule l'étude et peut-être encore plus la discussion. Les cinq derniers chapitres étudient la population, l'agri-

culture, l'industrie, les transports et le commerce intérieur, les relations internationales et le commerce extérieur. Ce géographe s'intéresse beaucoup à la vie économique et il multiplie les tableaux, les statistiques, les cartes. Les notes bibliographiques sont nombreuses. Les résumés historiques sont forcément succincts, et c'est peut-être là le côté faible du géographe qui s'aventure dans l'histoire de la Russie et de ses conquêtes.

Joseph LEDIT.

Pierre DUTHILLEUL: **L'Évangélisation des Slaves.** *Cyrille et Méthode.* Bibliothèque de théologie, série IV, vol. V. — Tournai, Desclée et Cie, 1963, 201 pp., 23.5 cm.

BEAU LIVRE à mettre dans les mains du lecteur qui veut se renseigner vite et bien sur les saints Apôtres des Slaves. Il n'y a pas de découvertes sensationnelles, mais l'auteur a lu à peu près tout ce qui s'est publié sur nos deux saints depuis un siècle et quart. Il a résumé ses lectures dans un style rapide, sympathique. Rien d'essentiel ne manque. D'autres biographes souligneront davantage les aspects qui les intéressent plus vivement. P. Duthilleul a donné la préférence aux sources occidentales. Le lecteur érudit fera quelques réserves de détail; on trouvera les principales dans le compte rendu du P. Devos dans les *Analecta Bollandiana* (1963) et dans celui du P. Lacko dans *Orientalia Christiana Periodica* (1964), mais le tableau d'ensemble n'en souffre pas. Souhaitons à ce beau volume un accueil sympathique au Canada, surtout là où nous avons de belles paroisses érigées en l'honneur des deux frères, pionniers de l'œcuménisme au IX^e siècle.

Joseph LEDIT.

Eva KUSHNER: **Rina Lasnier.** Coll. « Écrivains canadiens d'aujourd'hui. — Montréal et Paris, Fides, 1964, 192 pp., 17.5 cm.

TROP SOUVENT, nous honorons les poètes, mais nous ne les écoutons pas; ils risquent de demeurer des incompris. Rina Lasnier, elle, pourra se réjouir; un critique, du moins, s'est efforcé de saisir l'intention de son œuvre. Eva Kushner en a distingué les deux versants: une première période où Rina Lasnier s'appuie sur un sujet ou une image; une seconde où elle s'aventure dans l'univers des symboles. Avec patience et méthode Eva Kushner, analyse cette riche poésie. Mais elle fait mieux: elle nous aide à percevoir l'harmonieuse unité de l'inspiration. Au lecteur qui, depuis des années, a suivi les écrits de Rina Lasnier, cette étude apportera comme une confirmation. Il y prendra conscience de la profondeur de cette œuvre et de sa portée inexprimable. Rina Lasnier accepte, malgré certaines angoisses, sa condition de femme, de poète, de chrétienne et de Canadienne française. Femme, Rina Lasnier ne s'abandonne pas à la muse faussement sentimentale, mais possède une intuition de la vie dans sa totalité; poète, elle évolue avec grâce et force dans le monde des symboles; chrétienne, elle vit intensément sa foi et ne craint pas d'aborder les rivages de la mystique; Canadienne française, elle se rattache avec fidélité au sol qui l'a vue naître. Eva Kushner explique aussi avec clarté que les thèmes de la nature, de l'amour et de la mort — communs à tous les grands poètes — prennent chez Rina Lasnier un ton personnel qui lui est propre

et qui est inaliénable. Poète lyrique, biblique, féminin, Rina Lasnier occupe une place à part dans notre littérature canadienne; elle accède à la littérature universelle. Dans une lettre à Rina Lasnier, Marie Noël lui déclarait: « Vous pénétrez d'une âme de plus en plus forte dans la creusée des mystères et la pesée des mots essentiels. » Les détails biographiques et le choix de poèmes à la fin de l'essai confirment les données d'une analyse lucide. Ce n'est pas un mince mérite d'Eva Kushner d'avoir pénétré avec Rina Lasnier dans les régions de la lumière, de la pureté et de la beauté.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

Charles MAIGNIAL: *L'Europe commencée*. Coll. « toute la question ». — Paris, Casterman, 1964, 202 pp., 19 cm.

CHACQUE ANNÉE paraissent des centaines d'ouvrages sur l'Europe; et l'on cherche en vain le petit livre qui fasse le point. Le voici, court, clair, précis, et plus important encore, imprégné d'une saine philosophie du bien commun. La Communauté économique européenne, vulgairement appelée le Marché commun, qu'est-ce, qu'est-ce qu'on voit, qu'est-ce qu'on veut, qu'est-ce qu'on pense? C'est à ces questions que ce livre répond. Il dresse le bilan de l'acquis, analyse les difficultés, reconnaît que l'agriculture est le point névralgique, le test significatif, et surtout que l'intégration économique suppose une politique économique, et celle-ci une union politique de l'Europe. Des pages documentaires aussi claires que l'ensemble de l'ouvrage terminent le livre. L'Europe est sur les rails, comme on dit. Elle est entrée dans les faits, mais sans être encore faite; et si l'homme s'arrête, l'histoire fera de l'œuvre entreprise autre chose que celle qu'elle était dans le dessein premier. L'Europe n'est pas « condamnée » au succès.

L. D'APOLLONIA.

Jean-Paul PINSONNEAULT: *Les Terres sèches*. Roman. — Montréal (450, avenue Beaumont), Editions Beauchemin, 1964, 305 pp., 19.5 cm. Prix: \$2.75.

DEUX ADMIRABLES PRÊTRES et une adolescente avilie dominent *les Terres sèches*, que peuplent deux femmes dont le malheur ne ruine pas le courage et deux hommes vaincus par l'échec. Entre le curé Montreuil et son vicaire Marsan, qui rapprochent une foi et un zèle purifiés par l'épreuve, mûrit une sanctifiante amitié. Marsan, jeune et fort, reçoit les coups les plus durs: la calomnie le dégrade, la solitude le brise, la maladie l'emporte. Au cœur du drame de la calomnie, souffre une fille de seize ans qui se tue de désespoir; à côté, se débat un couple divisé par la langueur de l'épouse et l'infidélité du mari, lui-même lâché par son amante, que la grâce, due au sacrifice de Marsan, tire de l'illusion. Grand thème: élévation d'âmes que broie l'humiliation. Vrai roman, non pas thèse. Réussite imparfaite cependant. L'A. signale des analyses inutiles (pp. 111-113, 118-120); invente des dialogues dont le ton dépasse la qualité des personnages: de la sauvagionne, par exemple (103-109, 196-202), et de son ignoble père (96-102); reprend de vieux poncifs: le sacristain obséquieux (95), les chipies dévotes (133), le séminariste médiocre et cher aux autorités (262, 274). Au style, enfin, manque la variété: reviennent à

satiété mêmes mots (aube, déchirer, rasurer, s'accommoder...), mêmes expressions (à son insu, en proie à...) et mêmes tours de phrase; défaut que compensent mal des trouvailles trop voulues. On a le goût de suggérer à l'A.: oubliez Mauriac et Bernanos, retouchez Pinsonneault.

Joseph D'ANJOU.

Monique CORRIVEAU: *Le Wapiti*. Roman. Coll. « Plein feu ». — Québec (619, rue de Montmartre), Editions Jeunesse, 1964, 252 pp., 18 cm. Prix: \$2.40.

ANCÊTRE FICTIF du géographe que l'A. anime dans *le Secret de Vanille*, Matthieu Rousseau a l'étoffe d'un pionnier et d'un conquérant, même s'il commence ses aventures comme rat de cale dans une goélette qui le transporte de Rouen à Québec. Avec quel intérêt on le suit à travers la Nouvelle-France, de Québec aux Grands Lacs, aller et retour, partageant ses périls, admirant ses exploits (qui lui vaudront de s'appeler le Wapiti), sympathisant à ses angoisses, à ses amitiés et à ses amours! Récit touffu, mais sans bavure ni obscurité, à la fois débordant d'invention et sévèrement documenté, qui vous saisit et vous retient de la première à la dernière page. Non seulement le héros, mais les Indiens et les colons, non seulement la ville, mais la forêt et les eaux vivent ici avec une rare intensité. Par la richesse de son contenu, la séduction de ses caractères, la correction et la sobriété de son style, ce roman (au surplus, fort joliment présenté) charmera tous les lecteurs, jeunes ou non, et les adolescents sans doute autant que les adultes auxquels s'adresse la collection « Plein feu ».

Joseph D'ANJOU.

Frère FABIEN, S. C.: *Asbestos*. *Son site, son industrie, ses activités*. — Asbestos, La Société Saint-Jean-Baptiste, 1964, 255 pp., 62 photos. 20.5 cm.

ASBESTOS, célèbre par sa mine d'amiante et la grève retentissante de 1949, n'avait point encore raconté son histoire. Le F. Fabien, répondant aux vœux de la Société Saint-Jean-Baptiste, a recueilli les faits de tous ordres qui constituent cette histoire. Chronique esquissée plutôt qu'histoire proprement dite, comme le reconnaît l'A., parfois recueil d'archives, l'ouvrage, fort bien présenté et enrichi de nombreuses photos anciennes, intéressera particulièrement les citoyens d'Asbestos et stimulera leur fierté.

Georges ROBITAILLE.

Major Pierre VALLÉE: *Prisonnier à l'Oflag 79*. — Montréal (1130 est, rue Lagachetière), Editions de l'Homme, 1964, 126 pp. 20 cm.

IL EXISTE de nombreux récits sortis de la plume de prisonniers des camps de concentration allemands. Celui du major V. a le mérite d'avoir pour auteur un officier canadien-français qui — malheur ou bonheur? — fut capturé dès le premier jour où il mit les pieds sur le sol français, après le débarquement en Normandie. Le récit est très simple, dépouillé de toute emphase, de toute recherche du sensationnel. L'A. parle avec objectivité et même avec sympathie du peuple allemand et n'essaie pas de peindre en plus noir que nature son séjour au camp de concentration. Dans ses réflexions finales, le major Vallée dénonce l'isolationnisme et demande que les peu-

ples ne tolèrent plus ni le mal ni l'esclavage chez leurs voisins; ce qui le porte à souscrire à ces paroles bien militaires: « C'est pourquoi nous croyons que la guerre est sainte, d'institution divine; c'est une des lois sacrées du monde. » (P. 121.) Prises absolument, de telles paroles me paraissent indéfendables, même dans la bouche d'un ancien prisonnier de guerre.

Richard ARÈS.

Musique de tous les temps: Revue d'initiation musicale, comportant un disque 17 cm., 33 t. de haute fidélité, n° 8: *Le Siècle d'or espagnol*. — Paris, 1960, 21 cm.

CETTE REVUE D'INITIATION MUSICALE qui se veut de grande classe et qui suppose chez ses lecteurs une certaine culture musicale, étudie, dans chaque numéro, avec soin et conscience, un compositeur ou une période de l'histoire de la musique. Le numéro huit, que nous avons lu, excellente introduction au siècle d'or de la musique espagnole, contient de vivantes monographies de Cabezon, Morales, Guerrero et Victoria. Vaut aussi la peine d'être lu un article sur l'orgue en Espagne. Enfin, la discographie est judicieuse et exigeante. Quant au disque qui accompagne l'exemplaire (je ne sais si je suis tombé sur un mauvais numéro) l'enregistrement technique me paraît nettement inférieur à la valeur de la célèbre chorale de Montserrat et à la qualité de son interprétation.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

Paul DE KRUIF: *La Guerre contre les microbes*. Coll. « Marabout Université ». — Verviers, Belgique, Gérard et Cie., s. d., 287 pp., 18 cm.

C'EST D'ABORD l'histoire des découvertes, et tous les grands noms de la microbiologie (Leeuwenhoek, Spallanzani, Pasteur, Koch, Roux, Bruce, Reed) revivent avec la passionnante histoire de leurs travaux. Car de Kruijff a le don de la présentation vivante, sans nuire à l'objectivité. Le docteur V. Chevalier a complété l'ouvrage en faisant part des découvertes jusqu'en 1960.

De bonnes illustrations ajoutent de l'intérêt à la lecture de l'ouvrage. *La Guerre contre les microbes* doit se trouver dans toutes les bibliothèques.

Bernard TACHÉ.

Collège Sainte-Marie, Montréal.

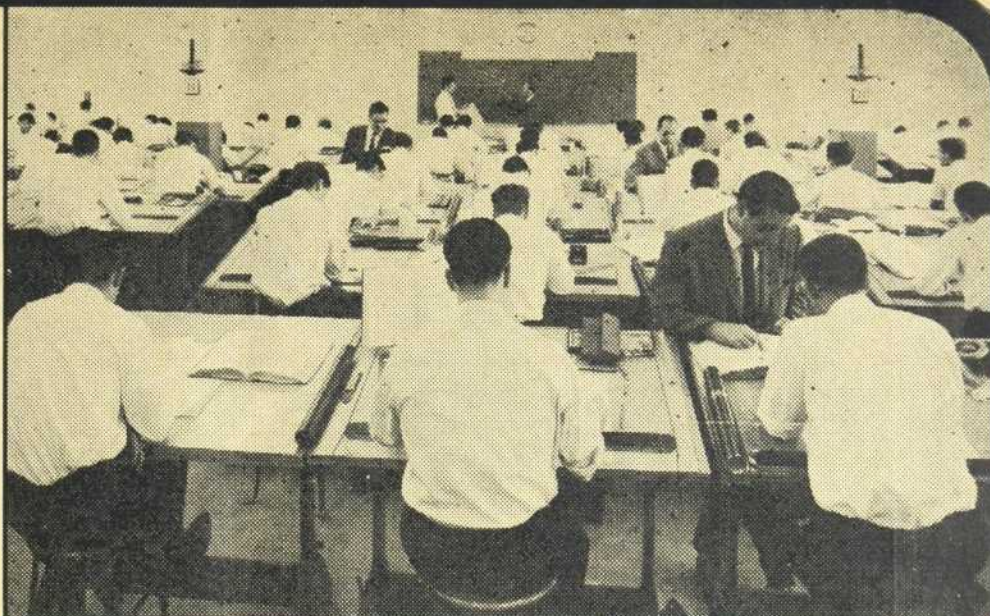
Lothaire ZENETTI: *Apologétique de poche*. Traduit et adapté par l'abbé L. Brevet. — Mulhouse, Editions Salvator; Paris-Tournai, Casterman, 1964, 210 pp. 19 cm.

OPUSCULE sans prétention mais qui donne bien ce qu'il annonce: des conseils pratiques aux jeunes catholiques qui veulent avec cranerie et modestie témoigner de leur foi; un documentaire à jour qui recueille l'ensemble des informations de tous ordres: historique, philosophique, théologique, scripturaire, que suppose une foi robuste et lucide. Livre de consultation plus que de lecture encore qu'il se lise bien. Il est alerte, direct, pondéré, vécu. Il pourrait aider bien de nos jeunes, soucieux d'atteindre une foi adulte qui rende témoignage au Christ.

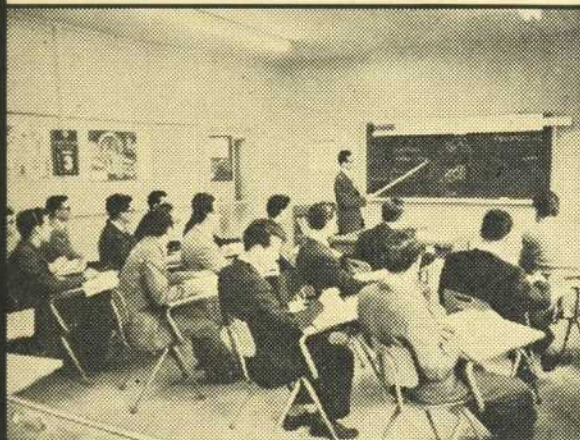
Georges ROBITAILLE.

école de dessinateurs industriels

Détenant un permis en vertu de la loi
des écoles professionnelles privées.



Travaux pratiques enseignés individuellement.



Théorie et mathématiques • Enseignement audio-visuel.

formation professionnelle

Programme : Instruments • Lettrage • Mathématiques appliquées • Règle à calcul • Lecture de plans de mécanique et de construction • Projections orthogonales • Illustrations • Vues auxiliaires • Coupes et conventions • Intersections et développements du métal en feuille • Procédés de fabrication • Côtes et conventions • Tolérances • Organes d'assemblage • Dessins de détails et d'assemblages mécaniques • Dessins d'outillage • Dessins de soudure • Graphiques • Cartes • Diagrammes • Dessins d'engrenages et de cames • Dessins d'électricité et d'électronique • Dessins de tuyauterie. Dessins d'architecture • Dessins de structure et de béton armé • Dessins d'aéronautique • Illustration technique • Pratiques industrielles.

une profession d'avenir

Excellents débouchés dans les industries, le service civil fédéral, provincial et municipal, les bureaux d'ingénieurs, d'architectes, etc.

Inscriptions : Les inscriptions sont acceptées immédiatement pour les cours du jour commençant en septembre 1964.

Conditions d'admission : Si âgé de moins de 21 ans, posséder la 11^e année ou l'équivalent.

Heures de bureau :

Jour : du lundi au jeudi de 9 h. a.m. à 4 h. p.m.

Soir : lundi et jeudi de 7 h. à 9 h. p.m.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

institut de dessin technique

VEUILLEZ ME FAIRE PARVENIR GRATUITEMENT
VOTRE PROSPECTUS: "UNE CARRIÈRE D'AVE-
NIR".

Cours du jour Cours du soir

NOM:

ADRESSE:

VILLE: TÉL.:

DEGRÉ D'INSTRUCTION: ÂGE:

INSTITUT DE DESSIN TECHNIQUE

5930 RUE PAPINEAU

MONTRÉAL 35

ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE DESSIN INDUSTRIEL



**5930 RUE PAPINEAU, MONTREAL 35
TEL.: 271-2581**

INSTITUT ALIE

2850 est, rue Sherbrooke, Montréal 24, Qué.
TEL.: 527-3631

COURS SECONDAIRE

JOUR :

- ◆ Classique — 8^e année
- ◆ Général — 8^e à 11^e année
- ◆ Scientifique — 8^e à 11^e année
- ◆ Commercial — 10^e à 12^e année
- ◆ Cours préparatoire aux Études supérieures

SPÉCIALITÉS :

Rajustement scolaire
Cours d'été
Éducation des adultes

SOIR ET CORRESPONDANCE :

- ◆ Général
- ◆ Scientifique
- ◆ Commercial
- ◆ Cours de langues

DEMANDEZ NOTRE BROCHURE

Sans obligation de ma part, auriez-vous l'obligeance de me faire parvenir votre prospectus.

NOM.....

ADRESSE.....

Comté.....

JOUR SOIR CORRESPONDANCE

COLLÈGE VILLE-MARIE

École secondaire indépendante reconnue
par la Faculté des Arts de l'Université de Montréal
(section classique)

et par le Département de l'Instruction publique

Directeur : Aurèle Daoust

COURS DU JOUR

- Cours classique section nouvelle débutant en septembre 1964
- Cours général 8^e à 11^e année
- Cours scientifique 8^e à 11^e année (possiblement, nouvelle 12^e année)
- Cours commercial 10^e et 11^e années

COURS DU SOIR

- Cours général 8^e à 11^e année
- Cours scientifique 8^e à 11^e année
- Cours commercial 10^e et 11^e années

Les cours du soir se donnent à raison de quatre soirs par semaine.

1380, RUE GILFORD, Montréal 34 - Tél. : 525-2516

OUVRAGES REÇUS

- AMARIU, Constantin: *Les Sept Péchés capitaux*. — Paris, Editions France-Empire, 1964, 271 pp.
- AUDET, Louis-Philippe: *Histoire du Conseil de l'Instruction publique*. — Montréal, Editions Leméac, 1964, 346 pp.
- BABELON, Jean: *La Civilisation espagnole du Moyen Age à nos jours*. Coll. « Lumières de l'histoire ». — Paris-Tournai, Casterman, 253 pp.
- BENGSCHE, Alfred: *Croire à la Résurrection*. Traduit de l'allemand par Robert Duchon. Coll. « Approches », 6. — Paris, Fleurus, 1964, 156 pp.
- BENOIT, Fernand: *L'Homme face à la télévision*. Coll. « Bibliothèque économique et sociale ». — Montréal-Paris, Fides, 1964, 150 pp.
- BOUGÉ, Yvonne: « Chères Sœurs » d'aujourd'hui. *La congrégation Saint-Charles de Nancy*. — Mulhouse, Salvator; Paris-Tournai, Casterman, 1963, 92 pp.
- BOUILLARD, Henri: *Logique de la foi*. Coll. « Théologie », 60. — Paris, Aubier, 1964, 197 pp.
- BOURIN, Jeanne: *Le bonheur est une femme. Roman*. Coll. « L'éolienne ». — Paris-Tournai, Casterman, 1963, 300 pp.
- CONGAR, Yves, M.-J.: *Le Concile au jour le jour. Deuxième session*. — Paris, Les Editions du Cerf, 1964, 220 pp.
- CRUBELLIER, Maurice: *Un civisme pour notre temps*. — Paris-Tournai, Casterman, 1964, 162 pp.
- DEHIN, Jeanne: *Le Sang de la nouvelle et éternelle alliance*. — Paris, Desclée de Brouwer, 1964, 279 pp.
- DE SAINTE-MARIE, François: *Fils du Père*. Coll. « Présence du Carmel ». — Paris, Desclée de Brouwer, 1963, 127 pp.
- EN COLLABORATION: *L'Évangile aux ruraux*. Coll. « Parole et mission », 7. — Paris, Editions du Cerf, 1964, 256 pp.
- EN COLLABORATION: *Migrations et Pastorale*. Coll. « Recherches pastorales », série « congrès », 8. — Paris, Fleurus, 1963, 198 pp.
- EN COLLABORATION: *Trente-six histoires de bêtes*. — Paris-Tournai, Casterman, 1964, 200 pp.
- FINÉ, H.: *La Vie chrétienne et l'enfant*. Traduit par François Humbrecht. Coll. « Le Prédicateur des enfants ». — Mulhouse, Salvator; Paris-Tournai, Casterman, 1963, 232 pp.
- FRAGNIÈRE, Marie-Agnès: *Bernanos, fidèle à l'enfant*. Coll. « Séges », 2. — Fribourg, Suisse, Editions universitaires, 1963, 155 pp.
- GALOT, Jean: *Vainqueur par la souffrance. Museum Lessianum*, section « ascétique et mystique », 55. — Bruges, Desclée de Brouwer, 1963, 316 pp.
- GILL, Joseph: *Le Concile de Florence*. Traduit de l'anglais par M. Jossua. « Bibliothèque de théologie », série IV, vol. 6. — Tournai, Desclée et Cie, 1963, 389 pp.
- GRANDBOIS, Alain: *Avant le chaos*. Nouvelle édition suivie de quatre nouvelles inédites. Coll. « L'arbre ». — Montréal, Éditions HMH, 1964, 275 pp.
- GRIMBERG, Carl: *Histoire universelle, 5: Le Déclin du Moyen Age et la Renaissance*. Coll. « Marabout-Université ». — Verriers, Belgique, Gérard et Cie, 1964, 320 pp.
- IRALA, S. J., N.: *Contrôlez vos émotions*. — Sherbrooke, Editions Paulines, Apostolat de la Presse, 1963, 247 pp.
- JEAN-NESMY, Dom Claude: *6,000,000 de morts. (Pour ou contre « Le Vicaire »)*. — Paris, Desclée de Brouwer, 1964, 89 pp.
- JUNGMANN, Joseph-André, S. J.: *Tradition liturgique et problèmes actuels de pastorale*. Traduction Paul Kirchoffer. — Lyon, Le Puy, Editions Xavier Mappus, 1962, 350 pp.
- LACERTE, Henry, O. S. B.: *The Nature of Canon Law according to Suarez*. — Ottawa, University of Ottawa Press, 1964, 186 pp.
- LAFON, Guy: *Essai sur la signification du salut*. — Paris, Les Editions du Cerf, 1964, 132 pp.
- LAURENT, Marie-Céline: *Les Malheurs de Dimitri*. — Bruges, Desclée de Brouwer, 1963, 121 pp.
- MAKARIUS, Raoul et Laura: *Anthologie de la littérature arabe contemporaine*. « Le roman et la nouvelle ». — Paris, Editions du Seuil, 1964, 413 pp.
- MARTEL, Jules, O. M. I.: *Musique sacrée dans nos paroisses*. — Ottawa, Les Editions de l'Université d'Ottawa, 1964, 132 pp.
- MERLAUD, André: *L'Enfant, sa famille, ses éducateurs*. Coll. « L'Eglise et l'enfant ». — Paris, Editions Fleurus, 1964, 136 pp.

LES STYLOS C./F.* Waterman

Les premiers et les meilleurs au Canada



Les premiers et les meilleurs au Canada. Se chargent comme un fusil — écrivent comme un rêve.

Le dessin moderne et élégant des stylos C/F Waterman en fait les favoris des Canadiens, partout. Stylos individuels C/F à compter de \$6.50.

Ensembles, avec crayon mécanique ou stylo à bille convertible assorti, à compter de

\$10.00



*À Cartouche ou avec réservoir "U-Fill" pour remplissage à même la bouteille.

L'ÉCOLE CANADIENNE D'ÉLECTRICITÉ

Fondée en 1924

Se spécialise dans l'enseignement de l'Électricité - l'Électronique - la Radio - la Télévision - le Radar - Micro-ondes, etc.

Des cours qui offrent un avenir enviable et dont les possibilités sont illimitées.

L'École canadienne d'Électricité

est membre honoraire
de

L'Association professionnelle des Electroniciens

Les cours sont donnés le jour et le soir ou par correspondance
si désiré.

Catalogue envoyé gratuitement sur demande.

Georges Thomas Maniate

Directeur Général

1231 OUEST, RUE SAINTE-CATHERINE
bureau 232 — Montréal — Tél. : 845-6792



CIGARETTES

"EXPORT"

BOUT UNI OU FILTRE

LES COURS DE LA COMMUNICATION

La communication est l'ensemble des moyens qui permettent à l'homme de s'exprimer et dialoguer avec autrui. A notre époque, dans un pays comme le nôtre, l'Ecole de la communication de Montréal répond à un besoin fondamental; elle permet à beaucoup de s'initier sérieusement à l'une ou l'autre des carrières auxquelles préparent les disciplines enseignées. L'Ecole de la communication de Montréal est sous la direction de M. Jean-Louis Gagnon.

CORPS PROFESSORAL :

MM. D. Aubin, Robert Bélaïr, Henri Bergeron, Yvon Blais, Antonin Boisvert, Paul Boudreau, Guy Boulizon, Benoît Brouillette, Raymond Charette, Claude Claudais, Lucie De Vienne, Naim Kattan, Gérard Fecteau, Marc Fortin, Nicole Germain, Arthur Gladu, Yves Jasmin, Gustave Lafontaine, Pierre-Paul Lafortune, Olivier Mercier-Gouin, Lucien Parizeau, Maurice Watier et plusieurs autres.

● JOURNALISME

Le but de ce cours est de préparer l'étudiant par un enseignement pratique et une formation adéquate à la carrière de journaliste. Précisons que l'enseignement donné a été conçu à la lumière de l'expérience, donc en fonction des besoins actuels des journaux et des stations de radio-tv du Canada français.



Le directeur général et quelques directeurs des études.

ECOLE NORMALE CARDINAL-LEGER
 6400 - 16e AVENUE
 ROSEMONT

● ANNONCEURS RADIO-TV

Les stations de radio et de télévision n'étant pas équipées pour former professionnellement les aspirants, ceux-ci doivent conséquemment recevoir un enseignement pratique susceptible de les initier à la pratique du métier d'annonceur. L'enseignement donné porte sur les sujets suivants: la diction et la phonétique, la langue française, la lecture des nouvelles, des publicités, l'improvisation, l'interview, le disc jockey, le journalisme parlé, la communication, etc.

● RELATIONS PUBLIQUES

Les relations publiques appartiennent aux arts de la communication. Ce cours conduit à une carrière recherchée. Les matières enseignées sont: les relations publiques proprement dites, la communication, les éléments du journalisme, le développement de la personnalité, etc.

● PUBLICITÉ

La publicité est un art en pleine évolution qui fait appel à la plume des moyens audiovisuels connus. L'une des spécialités de la conception publicitaire est la rédaction des textes et des slogans. L'enseignement donné porte entre autres, sur la rédaction publicitaire proprement dite, les techniques de presse, la langue française, la communication, l'initiation aux affaires, etc.



Enseignement pratique du Journalisme avec M. Jean-Louis Gagnon.

LE COURS DE

CHARME ET PERSONNALITÉ

DE L'ACADÉMIE PIERRE.

est sous la co-direction de Madame Nicole Germain et de Monsieur Pierre Le Blanc. Ce cours a été spécialement conçu pour donner à la jeune fille, femme et éducatrice de demain, ce complément qui la fera s'épanouir dans un climat de modernisme bien compris.

PROGRAMME :

● ASPECT PHYSIQUE

Les cours de visagisme et de coiffure sont strictement pratiques. Leur but est d'enseigner à l'étudiante comment tirer le maximum de son potentiel « beauté » et lui permettre de suivre la mode sans en être l'esclave.

● ÉLÉGANCE

La grâce des gestes et de l'attitude, l'art de porter un vêtement, et le talent de savoir le choisir, voilà autant de choses qui s'apprennent et contribuent à l'épanouissement d'une belle personnalité.

● PAROLE ET PERSONNALITÉ

Le charme ne dépend pas toujours de la jeunesse et de la beauté. Avoir du charme, c'est captiver son interlocuteur; la parole est un des moyens les plus sûrs d'y parvenir.

● COMPORTEMENT SOCIAL

Toutes les questions qui se posent au sujet du nouveau savoir-vivre trouveront leurs réponses - art de recevoir entre autres, sur la rédaction publicitaire proprement dite, les techniques de presse, la langue française, la communication, l'initiation aux affaires, etc.



Madame Nicole Germain remet le parchemin à une diplômée de l'école.

LE COURS DE

DESSIN INDUSTRIEL

M. A. I.

vous prépare à l'une des carrières suivantes:

- Dessinateur en mécanique
- Dessinateur en architecture-structure
- Dessinateur en électronique
- Dessinateur en aéronautique

Après l'obtention de votre diplôme, vous serez en mesure d'accéder à des postes clés dans des bureaux d'architectes ou d'ingénieurs pour y préparer des plans d'architecture, de structure, des montages de mécanique ou d'aéronautique.

PROGRAMME :

- Notions préliminaires
- Projections orthographiques
- Notions secondaires
- Vues auxiliaires
- Coupes et conventions
- Règle à calcul
- Engrenages et cames
- Outillage
- Développement du métal en feuille
- Dessin électrique et électronique
- Dessin architectural et structural
- Dessin aéronautique
- Rendu architectural
- Mathématiques
- Lecture de plans en mécanique ou en construction



Dessin industriel spécialité Architecture-Structure.

studio 5316 inc

vous offre le choix de 8 cours complets pouvant être entrepris le jour ou le soir.

LE COURS DE

DESSIN COMMERCIAL

C. S. C. A.

peut être pour vous l'occasion exceptionnelle d'obtenir un diplôme qui vous permettra d'accéder à l'une des carrières suivantes:

- Art commercial
- Illustration
- Empaquetage
- Dessin d'affiches
- Caricature-Animation
- Illustration de mode, etc.

Lorsque vous ouvrez le journal, un magazine ou encore lorsque vous regardez les affiches, les panneaux-réclame et la télévision, vous constatez que l'évolution constante des moyens de publicité nécessite un nombre grandissant d'artistes commerciaux qualifiés.

PROGRAMME :

- Dessin à vue
- Textures et Anatomie
- Dessin d'après modèle vivant
- Dessin technique
- Perspective
- Lettrage
- Techniques du dessin
- Histoire de l'Art
- Composition d'annonces
- Disposition d'annonces
- Création
- Mise en page
- Typographie
- Méthodes de reproduction
- Initiation aux affaires
- Illustration de mode



Classe de Dessin à main levée

LE COURS DE

DÉCOR D'INTÉRIEURS

I. D. S. A.

vous prépare aux carrières suivantes:

- Décorateur professionnel
- Dessinateur-créateur
- Consultant en matière de décoration, etc.

PROGRAMME :

- Théorie de la décoration:
 - Harmonie de la couleur
 - Arrangement des éléments décoratifs
 - Accessoires
 - Eclairage
 - Tissus
 - Recouvrement des planchers, plafonds, murs
 - Décoration de portes et fenêtres
 - Harmonie et contrastes
 - Décor résidentiel
 - Disposition des meubles
 - Connaissance des styles, etc.
- Histoire de l'Art
- Dessin d'observation
- Anatomie et modèle vivant
- Dessin technique et perspective
- Techniques du dessin
- Composition du meuble
- Dessin du meuble
- Création
- Rendu préliminaire
- Rendu professionnel
- Décoration résidentielle
- Décoration commerciale
- Initiation aux affaires
- Etalage



Classe de travaux pratiques en décoration d'intérieurs

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

- être âgé de 16 ans
- si moins de 21 ans, posséder une 11^e année ou l'équivalent
- être sérieux et avoir le désir d'apprendre
- un examen d'entrée est nécessaire dans certains cas
- L'école est ouverte aux visiteurs tous les jours entre 10 h. du matin et 9 h. du soir.
- Un prospectus détaillé vous sera envoyé sur demande.
- L'élève désireux d'entreprendre un cours du jour en septembre 1964 doit s'inscrire le plus tôt possible.
- Pour tout renseignement concernant l'admission ou l'inscription à l'un ou l'autre de ces cours, téléphonez, écrivez, ou encore mieux rendez-nous visite.

COURS D'ÉTÉ

Des cours réguliers du SOIR et des cours spéciaux du JOUR débuteront le mardi 30 juin. — INSCRIPTION IMMÉDIATE.

EXPO ANNUELLE

aura lieu à partir du dimanche 14 juin à 2 h. P. M.

Bienvenus à tous.

offerts à Montréal au

studio 5316 inc

5316, ave du Parc, Montréal
Tél. : 279-7351

offerts à Québec au

studio 437 enr

437, rue Caron, Québec
Tél. : 529-4961

Ecoles détenant un permis en vertu de la loi des écoles professionnelles privées.